



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**20<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 1er octobre 2003, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne avant tout la parole à S. E. M. Louis Straker, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

**M. Straker** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale me donne le privilège particulier, l'honneur et le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la Présidence de l'Assemblée générale. En tant que fils distingué de l'île voisine de Sainte-Lucie, vous faites un grand honneur à votre pays ainsi qu'à toute la famille de la Communauté des Caraïbes. Je suis très fier de ce que vous avez accompli, Monsieur le Président, en tant que collègue et ami. Je suis persuadé que sous votre direction avisée, cette cinquante-huitième session tracera la bonne voie, ce qui permettra à l'Organisation de satisfaire les attentes de l'humanité en vue d'un monde sûr, pacifique et prospère. Qui sait, c'est peut-être la Providence qui vous a fait accéder à la présidence de cet organe à une époque telle que la nôtre.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, exprimer nos sincères condoléances au Secrétaire général Kofi

Annan ainsi qu'à toute la famille des Nations Unies pour la perte de Sergio Vieira de Mello et d'autres membres du personnel de l'ONU, à la suite de l'attentat terroriste à Bagdad. Ces fonctionnaires dévoués de l'ONU se donnaient sans compter au service de la paix et de la justice pour les peuples du monde. Ils ont vécu pour cette cause et lui ont tragiquement sacrifié leur vie. Nous partageons la douleur de cette perte et la stupeur qu'elle suscite. Nous rendons hommage à tous les membres du personnel de l'ONU, qui ont fait passer le devoir avant leur propre intérêt pour le service de l'humanité.

Mon gouvernement est reconnaissant du travail remarquable réalisé dans des conditions très difficiles dans l'ensemble du monde en développement par les organismes des Nations Unies dans les domaines du maintien de la paix, du rétablissement de la démocratie, de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire.

Je souhaite en outre mentionner tout spécialement le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour la population. Nous demandons instamment aux États Membres de continuer à apporter appui et assistance à ces organismes qui changent le cours des choses, en particulier la vie des femmes et des enfants, dans les régions les plus pauvres du monde.

Tout au long de la semaine écoulée, nous avons entendu les orateurs affirmer l'un après l'autre que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Organisation des Nations Unies traversait une crise. Beaucoup ont proposé des solutions pour remédier à cette triste situation. Mon gouvernement soutient que l'Assemblée générale doit reprendre sa place en tant que tribune centrale de l'Organisation car c'est la seule instance véritablement démocratique de l'ONU. À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines a l'intention de prendre pleinement part au débat en cours sur la réforme que vous-même, Monsieur le Président, allez diriger et nous espérons que, sous votre compétente direction, de tangibles progrès pourront être réalisés durant cette cinquante-huitième session. Le volume et la diversité des activités menées chaque année de septembre à décembre suscitent une préoccupation particulière pour des petites missions comme la mienne. Vu la façon dont les activités de l'Assemblée générale sont conçues, il nous est difficile de contribuer comme nous le souhaiterions au fonctionnement efficace et dynamique de l'ONU. Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » :

« La prolifération de réunions et de documents officiels impose des difficultés excessives au Secrétariat de même qu'aux États Membres. À l'heure actuelle, nombre de petits États Membres se trouvent pratiquement dans l'impossibilité de jouer un rôle actif dans les activités véritablement essentielles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ». (A/57/387, par. 23)

Si les activités de l'Organisation pouvaient être remaniées pour que la charge de travail soit répartie plus uniformément tout au long de l'année civile, cela permettrait aux petites missions comme celle de Saint-Vincent-et-les Grenadines de prendre pleinement part aux travaux de l'Organisation.

Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité se heurte à des difficultés et obstacles nombreux. Mon gouvernement est d'avis que l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité n'entraînera pas nécessairement, à elle seule, une plus grande démocratisation de cet organe. Quelles que soient les formules de réforme proposées, la volonté doit venir des membres permanents du Conseil de sécurité qui exercent le droit de veto. Mon gouvernement a déjà appelé à une augmentation du nombre des membres du Conseil, permanents et non permanents, mais il nous semble qu'aussi longtemps que le veto continuera

d'exister, les décisions du Conseil ne seront pas véritablement l'expression des vœux des États Membres de l'Organisation, et la diplomatie multinationale sera en péril. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines ose affirmer que la solution pourrait bien être l'abolition du droit de veto en vue d'une démocratie plus réelle, d'une participation plus large, d'une ouverture et d'une transparence plus grandes. Peut-être l'Organisation recouvrera-t-elle alors son intégrité et regagnera-t-elle le respect.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite des relations qu'elle entretient avec tous les pays, grands et petits, qui sont représentés ici à l'ONU. La Charte des Nations Unies confère cette liberté de représentation à tous les États épris de paix et démocratiques. Toutefois, mon pays regrette vivement que Taiwan soit toujours exclu de cette instance.

Alors que nous cherchons à rendre l'Organisation des Nations Unies plus performante et efficace par le biais d'une réforme fort nécessaire, nous pouvons faire avancer la cause et les appels à la réforme par l'admission de nouveaux Membres comme Taiwan avec ses 23 millions d'habitants qui n'ont pas voix au chapitre à l'ONU. Taiwan est un citoyen mondial exemplaire qui entretient des relations amicales avec presque tous les pays du monde. Nous souhaiterions que cette Organisation soit le catalyseur susceptible d'encourager un dialogue constructif et une participation amicale de façon à résoudre la situation de Taiwan pacifiquement, justement et équitablement dans l'intérêt du monde entier.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est fière d'être un État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Nous avons foi dans le rôle fondamental que la CPI doit jouer dans notre quête collective de paix et dans la promotion de l'état de droit et de la justice. Nous sommes déterminés à sauvegarder son intégrité.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est fière de notre contribution à la civilisation caraïbe naissante. Je voudrais citer un passage d'une allocution prononcée récemment par notre Premier Ministre, M. Ralph Gonsalves :

« Le réassemblage des fragments africain, asiatique et européen constitue la base même de notre civilisation caraïbe qui se façonne tout en évoluant. Par essence, également, notre

civilisation caraïbe, comme toutes les civilisations, repose sur les travailleurs – les bâtisseurs – et la structure de la société formée par l'organisation sociale du travail ».

Mon petit pays a subi une pénible transformation, en 25 brèves années, passant du colonialisme à la démocratie indépendante. Notre peuple a choisi non pas la voie qui conduit à la guerre et au conflit, mais la route de la démocratie, de l'harmonie raciale et du respect des droits de l'homme qui nous a menés à la paix, à la tranquillité et à un avenir de prospérité. Mais nous avons été entravés dans notre quête. Mon pays, comme d'autres dans la région, court le risque de perdre une génération entière par le fléau du VIH/sida. Nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale dans la lutte contre cette redoutable maladie pour préserver notre société.

Notre industrie bananière, moteur de notre économie, va incessamment succomber à la cupidité de certaines sociétés multinationales avec l'aide active de l'Organisation mondiale du commerce. Sans l'industrie bananière, dont l'effondrement approche rapidement, nos agriculteurs, durs à la tâche, deviendront une autre victime de la mondialisation. L'Union européenne décrète que ses producteurs de sucre soient payés 50 euros la tonne – soit cinq fois le cours du marché mondial. Ces agriculteurs déposent ensuite leurs produits sur le marché, faisant ainsi baisser les prix payés en d'autres lieux aux agriculteurs. Nous pourrions donc sous peu voir disparaître les industries sucrières des nations en développement comme la Barbade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, le Mozambique et le Guatemala. Les États-Unis d'Amérique dépensent chaque année plus de 3 milliards de dollars prélevés sur l'argent des contribuables pour subventionner leurs producteurs de coton. Cela, naturellement, sonne le glas des producteurs de coton du Burkina Faso, du Bénin, du Mali, du Tchad et d'autres nations en développement. Comment le monde développé qui continue de subventionner ses agriculteurs et qui veut faire de la mondialisation une panacée du secteur économique, continue-t-il à défendre l'indéfendable?

Cancún, comme nous le savons tous, fut un échec désastreux. Nous nous y étions rendus en espérant que cela nous mènerait à la Terre promise – seulement pour nous retrouver perdus et abandonnés dans le désert. Nous poursuivrons notre croisade en vue d'instaurer une stabilité économique et une harmonie

démocratiques dans notre pays, mais il va de soi que ce projet ne peut être viable sans l'aide du monde développé. Cela ne profitera à personne que de petits pays comme Saint-Vincent-et-les Grenadines se retrouvent marginalisés et laissés à l'abandon. Nous sommes un pays vulnérable. Les raisons pour lesquelles les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables, sont trop bien connues pour que je les répète ici. Nos demandes de traitement spécial et différentiel au sein de l'Organisation mondiale du commerce sont parfaitement justifiées et, pour l'essentiel, largement méconnues.

Mon gouvernement est conscient du fait que le terrorisme nous menace tous. Nous sommes par conséquent tout à fait engagés dans le processus de mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité – un processus qui a déjà mobilisé au maximum nos ressources limitées. Les promesses d'aide qui nous ont souvent été réitérées dans le cadre de ce processus s'avèrent être – comme tant d'autres promesses formulées dans cette auguste enceinte – seulement des promesses. Or, c'est avec une grande inquiétude que nous avons appris par le *New York Times*, la semaine dernière, que deux des géants de cette Organisation exportent, entre eux, chaque année pour une valeur de 20 milliards de dollars d'armes – la majorité allant, bien entendu, à des nations en développement. Que font des armes dans les pays en développement? Elles sont le combustible qui attise les flammes du conflit, et du terrorisme.

À moins de trouver collectivement le courage et la sagesse de faire face aux problèmes de la pauvreté, de la maladie, et du désespoir, aucune arme au monde n'empêchera la progression du terrorisme. Nous devons cesser d'utiliser l'ONU uniquement comme lieu de bavardage, et nous unir, en tant que nations responsables, pour nous attaquer aux causes profondes du terrorisme.

La sécurité à laquelle les nations les plus pauvres aspirent, ne peut être obtenue par la force des armes, mais par l'allègement de la lourde dette, par des possibilités d'emplois, par la garantie d'abris, de nourriture, d'eau courante, d'un environnement sain, et par l'accès aux soins médicaux et aux médicaments essentiels.

Malgré ses imperfections, l'ONU reste l'instance qui nous donne espoir. Travaillons ensemble afin de

pouvoir léguer à nos enfants, et aux enfants de nos enfants, une Organisation qui, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, peut servir à épargner aux générations futures le fléau de la guerre, à réaffirmer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, à établir les conditions fondamentales de justice et la primauté du droit, et à encourager le progrès social ainsi que l'accession à de meilleurs niveaux de vie dans une plus grande liberté.

**Le président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. László Kovács, Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie.

**M. Kovács** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Soyez assuré du plein appui de ma délégation alors que vous vous acquittez de ces responsabilités importantes.

J'ai le pénible devoir, à l'instar de nombre d'entre nous, de saluer la mémoire de Sergio Vieira de Mello et de ses associés, qui ont sacrifié leurs vies pour le peuple iraquien, au service de la paix et de l'ONU. Nos pensées vont aux familles des victimes de cet acte terroriste lâche.

Le monde a été choqué et attristé lorsqu'une collègue des plus respectées, et une de mes amies proches, feu Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de Suède, a été victime d'un acte criminel absurde, perpétré à Stockholm. Sa vision du monde et son profond attachement aux principes et aux objectifs de l'ONU continueront d'être pour nous tous, une source d'inspiration.

La Hongrie s'aligne sur la déclaration prononcée par la présidence de l'Union européenne lors du débat général, et y souscrit pleinement.

Nous vivons dans un monde de grandes possibilités et de défis importants. C'est dans ce contexte que les problèmes mondiaux exigent des solutions globales et concertées. Nous devons, à cet effet, utiliser les potentialités de l'ONU pour rentabiliser de façon maximale les possibilités existantes. À cet égard, maintenir ou restaurer la paix et la stabilité, la non-prolifération, le développement et les droits de l'homme sont au coeur de l'attention de la communauté internationale. Le terrorisme international, la prolifération des armes de

destruction massive, les conflits internes armés graves, la pauvreté et les migrations clandestines représentent des défis considérables pour nous tous.

La Hongrie demeure profondément attachée aux institutions multilatérales. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU peut et devrait jouer un rôle essentiel pour surmonter ces défis aux multiples facettes et toujours croissants de notre monde actuel. Nous sommes quant à nous vivement déterminés à renforcer ce rôle. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous sommes plus que disposés à renforcer l'ONU comme instrument unique d'un système multilatéral puissant, visant à s'attaquer aux problèmes mondiaux et régionaux afin d'assurer l'avènement d'un monde plus sûr. Nous n'épargnerons aucun effort pour jouer un rôle actif dans le maintien de la paix et de la sécurité, renforcer les régimes de non-prolifération, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que pour établir des normes internationales.

La lutte mondiale contre le terrorisme international doit rester une priorité essentielle de l'ONU. À cet égard, nous appuyons la mise en oeuvre pleine et effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Hongrie est profondément attachée à élargir le champ d'application des instruments multilatéraux dans, la lutte contre le terrorisme.

Après le succès des forces de la coalition en vue d'assurer la liberté et les possibilités de démocratie en Iraq, nous devons nous consacrer à la reconstruction et au développement de ce pays qui a beaucoup souffert. La Hongrie est fermement déterminée à aider le peuple iraquien. Nos compatriotes hongrois servent avec les forces de la coalition. Nous assisterons également à la conférence de donateurs prévue à Madrid, à la fin de l'automne.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en ce qui concerne l'exercice par l'ONU d'un rôle sans cesse accru en Iraq. J'aimerais souligner que l'ONU doit assumer la tâche qui lui revient s'agissant à la fois du rétablissement de la souveraineté en Irak et du processus de reconstruction. Je pense que notre Organisation, forte d'une riche expérience acquise ailleurs, peut jouer un rôle déterminant en matière de création d'institutions démocratiques, de primauté du droit, de respect des droits de l'homme et de surveillance des élections. Nous étudions à fond nos

possibilités de contribution à ce processus. Pour le moment, toutefois, notre priorité doit être la stabilisation de la situation dans le domaine de la sécurité en Iraq, et la normalisation de la vie au quotidien.

La Hongrie est profondément préoccupée par la grave situation qui ne fait que se détériorer au Moyen-Orient. Nous pensons que la mise en oeuvre de la Feuille de route constitue le seul plan pouvant conduire à un règlement politique. Pour ce faire, il est indispensable de disposer d'un mécanisme de surveillance crédible et efficace. Le Quatuor devrait poursuivre sa mission dans le cadre du processus de paix. Nous demandons, et au Gouvernement israélien, et à l'Autorité palestinienne de consacrer tous leurs efforts à la mise en oeuvre intégrale et inconditionnelle de la Feuille de route.

En matière de sécurité, la situation en Afghanistan demeure fragile. Le Gouvernement afghan mérite notre assistance et notre attention. Les actes de terrorisme et le trafic illicite des drogues sont de graves causes de préoccupations. Je suis convaincu qu'avec l'appui indéfectible de la communauté internationale l'Afghanistan offrira bientôt de meilleures conditions de vie à son peuple.

La prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des systèmes de largage, est une menace croissante et sérieuse pour la paix et à la sécurité internationales. La possession d'armes nucléaires, biologiques et chimiques par des groupes et des États terroristes, qui sont une menace pour le monde, constitue un danger qui pose de nouveaux défis majeurs à la sécurité, et contre lequel nous devons agir ensemble de manière résolue, aussi bien à l'échelon régional qu'international.

Précédemment, l'Union européenne a adopté une déclaration très importante et de grande portée, la Déclaration de non-prolifération des armes de destruction massive. La Hongrie et ses partenaires de l'Union européenne ne ménageront pas leurs efforts pour assurer une mise en oeuvre efficace de ce nouvel instrument et du Plan d'action récemment adopté par l'Union.

Dans les conditions internationales actuelles en matière de sécurité, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être renforcé. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer inconditionnellement au TNP et d'accepter

ses normes quasi universelles de non-prolifération nucléaire.

Des révélations sur des programmes nucléaires de grande ampleur et l'absence d'explications suffisantes quant à leur but et à leur nature ont suscité de légitimes préoccupations de la part de la communauté internationale. On commence à se rendre compte également que ces programmes posent de sérieux risques de prolifération, et la Hongrie souscrit à cette constatation.

Nous considérons que la première réunion de suivi des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue à Genève en août de cette année, est encourageante. Les participants se sont avec juste raison concentrés sur des aspects pratiques. Nous espérons constater de nouveaux progrès dans le renforcement de la mise en oeuvre nationale de la Convention sur les armes biologiques, lors de la prochaine réunion, en novembre.

La Hongrie reste profondément attachée à la protection et à la promotion internationales des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment le droit des minorités. L'ONU est la seule organisation mondiale qui s'occupe d'établir des normes universelles, de protéger les droits de l'homme, et de s'attaquer à la violation de ceux-ci dans les différents États Membres. Tous ces efforts méritent notre appui inconditionnel.

La Hongrie continue d'attacher une importance particulière à la protection des droits des minorités. Des instruments régionaux dont le but est d'améliorer la situation des minorités nationales et ethniques ont déjà été adoptés à cet effet sans grandes difficultés. Il reste encore à élaborer un instrument universel sur les droits des minorités. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de combler cette lacune dans le cadre d'un système international de protection des minorités, compte tenu de la volonté politique des États Membres, nécessaire à cette tâche. Plus notre action est efficace, plus le service que nous serons en mesure de fournir en vue de protéger les groupes minoritaires vulnérables au moyen de règles et de normes, sera bénéfique.

La Hongrie se tient prête et souhaite se joindre aux autres pour redoubler d'efforts en vue de raffermir le système des Nations Unies. Les institutions multilatérales ont grand besoin de réformes si elles veulent répondre aux réalités politiques et

économiques actuelles, en constante évolution. L'ONU ne peut pas échapper à cette règle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick Mitchell, Ministre des affaires étrangères et du service public du Commonwealth des Bahamas.

**M. Mitchell** (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur, au nom du Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Nous célébrons tous l'élection d'un fils illustre des Caraïbes pour mener les travaux de cet organe durant l'année. Ma délégation vous donne, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, l'assurance de son soutien dans l'exécution de cette tâche stimulante. Elle saisit également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, de la République tchèque, pour sa conduite exceptionnelle de la cinquante-septième session. De plus, je souhaite saluer et rendre hommage au Secrétaire général qui continue de servir avec beaucoup de distinction, d'honneur et un courage exceptionnel. Ma délégation félicite le Secrétaire général pour la somme de travail considérable qu'il a accomplie depuis la dernière réunion de cet organe.

Je souhaite aussi marquer une pause pour rendre hommage à M. Sergio Vieira de Mello, le regretté Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, et à tous les autres membres du personnel des Nations Unies qui ont été tués ou blessés lors des attentats meurtriers à la bombe, commis contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, les 19 août et 22 septembre 2003. Nous ressentons profondément ces pertes. L'ONU est pour nous de la plus haute importance pour assurer l'état de droit et la justice dans un monde de plus en plus complexe. Une attaque contre l'ONU est une attaque contre les principes qui nous lient en tant que communauté internationale. Nous ne devons pas fléchir devant les tentatives visant à affaiblir ces principes. Il n'y a pas de plus grand hommage à rendre à ceux qui ont perdu leur vie que de déclarer : Nous avons, aujourd'hui plus que jamais, besoin de l'ONU.

De tels événements nous rappellent que le monde change de manière radicale. Il est impératif que nous, en tant qu'organisation, soyons capables de répondre à ces changements de manière rapide et appropriée. Les Bahamas approuvent les mesures prises actuellement

pour revitaliser l'Assemblée générale et pour réformer le Conseil de sécurité. Il est essentiel que ces organes principaux soient à même de fonctionner efficacement si nous voulons être crédibles et atteindre nos buts de paix internationale, de sécurité, de justice et de développement.

Comme nous n'en sommes tous que trop conscients, le processus de réforme du Conseil de sécurité est au point mort, du fait que nous sommes dans une impasse sur les questions essentielles. Le moment est venu de prendre des décisions difficiles et de nous mettre d'accord sur un programme concret de réformes, qui tienne pleinement compte du fait que nous avons besoin d'un Conseil plus représentatif, plus démocratique et plus transparent. Ma délégation a soulevé ces questions lors de consultations bilatérales avec d'autres États Membres qui partagent notre préoccupation et nous envisageons avec plaisir l'occasion de travailler avec la présidence et les autres délégations, nous employant à rationaliser le travail de toute l'Organisation, tout en la rendant plus transparente et responsabilisée.

Même si les problèmes rencontrés dans notre région n'ont peut-être pas retenu l'attention internationale autant que les conflits en cours dans d'autres parties du monde, leur solution n'en est pas moins d'une importance capitale pour nous. Les Caraïbes sont notre demeure et nous ne ménagerons pas nos efforts pour les protéger contre ceux qui cherchent à déstabiliser la région. Nous ressentons le transit illégal des stupéfiants, des armes et des êtres humains comme un affront et un sérieux défi à notre sécurité nationale et régionale.

Les Bahamas sont reconnaissantes à la communauté internationale de l'appui que la région a reçu pour faire face à ces problèmes mais rappellent aux États Membres qu'il ne faut cesser d'être vigilants. Nous exhortons l'Assemblée à accroître sa coopération avec l'Organisation des États américains (OEA), car cet organisme régional s'efforce de résoudre les difficiles différends territoriaux entre ses États membres et cherche à promouvoir les droits de l'homme et à consolider les fondements de la démocratie dans un certain nombre de ces États. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la Mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti, preuve de l'engagement de la région dans ce domaine.

Les Bahamas sont très attachées à un renforcement des activités internationales visant à prévenir, combattre et éliminer le terrorisme sous toutes ses horribles formes et soutiennent les travaux du Comité spécial chargé d'élaborer un projet de convention globale sur le terrorisme international. Nous revoyons continuellement notre législation nationale afin de la compléter dans ces domaines, et apportons une attention particulière au démantèlement des réseaux de financement du terrorisme. Le Parlement est saisi d'un projet de loi sur le terrorisme. Il renforcera davantage les lois limitant pour ceux qui commettent ces actes, la possibilité d'obtenir des fonds pour financer leurs activités. L'engagement des Bahamas dans cette bataille est d'une fermeté inébranlable.

La lutte contre les forces qui cherchent à affaiblir l'état de droit à des fins politiques oblige chaque pays à revoir ses engagements à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, et à déterminer comment protéger la liberté si chère à nos citoyens.

L'année dernière, au cours de notre allocution devant l'Assemblée, les Bahamas avaient rappelé à cet organe que notre recherche de la sécurité ne devait pas porter atteinte aux valeurs mêmes que nous nous efforçons de protéger, préserver et défendre. Pourtant, il est clair que nos conventions et nos traditions bien établies et respectées se trouvent remises en cause sous nos yeux, et nous devons veiller à prévenir cet état de choses tout en maintenant notre sécurité à tous.

D'une manière générale, les Caraïbes sont peut-être plus sensibles que toute autre région à ces questions de changements et à leurs effets sur le mode de vie que nous connaissons, et qui se caractérise par un profond respect de la vie privée des individus. Je rappelle que la plupart d'entre nous sommes de petits États insulaires en développement, particulièrement vulnérables sur le plan de la sécurité et de l'économie mais aussi résolument fiers de notre indépendance et des traditions de liberté qui s'y rapportent.

Le paradoxe que constituent les pressions à l'encontre de notre statut désormais indépendant n'est nulle part aussi sensible et apparent que dans l'exercice d'une autorité légale présumée, par un corps constitué puissant mais anonyme, composé de bureaucrates non élus, issus des organes multilatéraux du monde développé, qui, de l'avis de bon nombre de personnes, menacent de nous imposer un nouveau statut de

dépendance qui n'en porte pas le nom et ainsi affaiblissent nos économies.

À cet égard, les Bahamas sont, comme ses voisins de la région, particulièrement inquiètes devant les menaces qui pèsent sur leur mode de vie, en particulier dans la mesure où celui-ci repose sur la création légitime de richesse dans le secteur des services financiers. D'aucuns prétendent que le secteur des services financiers dans notre région nuit au développement économique et à la création de richesse dans les États développés. Mais nous affirmons, preuves à l'appui, que l'accumulation de richesses facilitée par le secteur des services financiers dans la région contribue à stimuler le développement et la croissance économique du monde développé. Notre pays est partisan d'un commerce des services juste et équitable, assorti de règles du jeu précises s'appliquant de la même façon à tous, sans changements perpétuels.

Au cours de l'année prochaine nous nous efforcerons de clarifier cette question en demandant à cette Assemblée et à d'autres instances, la tenue d'une réunion mondiale sur les pressions exercées à l'encontre d'États petits et vulnérables, pressions qui menacent leur indépendance et représentent, selon certains, une ingérence illégale dans les affaires intérieures d'États souverains. Il est impératif que tout cadre normatif sur ces questions soit ouvert à tous les États Membres de l'Assemblée générale. De même, toutes les règles qui en émanent doivent s'appliquer équitablement à tous.

Ainsi, en attirant l'attention du monde sur ces questions, nous répétons des évidences. La lutte contre le terrorisme doit être l'une des hautes priorités de l'Assemblée, au même titre que d'autres questions telles que la lutte contre le VIH/sida, la protection de l'environnement et le développement durable de nos écosystèmes fragiles.

Les Bahamas se sont engagées à combattre sur tous ces fronts. Nous sommes particulièrement inquiets de l'avenir des enfants et des jeunes gens du monde, car le VIH/sida menace de gêner des décennies et des siècles de progrès en matière de soins médicaux, qui avaient permis de former des générations saines et capables de faciliter la croissance économique, dans le monde entier. Les Bahamas sont à la pointe de la lutte contre le VIH/sida dans leur région. Nous appelons à une lutte incessante, inlassable, contre la maladie, pour sauver les nations en développement des conséquences

de ce plus récent des fléaux. Il faudra toute la volonté politique et la puissance financière des nations du monde pour contenir puis éliminer ce fléau.

Les Bahamas se félicitent des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue du 8 au 10 mai 2002. Nous comptons participer à l'examen de suivi de ses résultats au cours de la présente session. Il est impératif que nous réaffirmions notre engagement à appliquer les dispositions du document final « Un monde digne des enfants », dans les quatre domaines prioritaires que sont la santé, l'éducation, la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida. Notre pays et son peuple sont particulièrement soucieux, au moment même où je vous parle, de la sécurité à la fois physique et économique des enfants du monde entier, mais en particulier des enfants des Bahamas, aujourd'hui, et de la nécessité de susciter une atmosphère d'amour et de sollicitude pour leur permettre de grandir et d'occuper la place qui leur revient de droit dans le monde des adultes.

Les Bahamas, comme un grand nombre des petits États insulaires en développement, dépendent essentiellement de leur environnement, qui englobe la beauté naturelle de la terre, de la mer et de la vie marine. Le tourisme est notre ressource vitale. Pour la région, l'environnement naturel est la principale ressource assurant notre subsistance, aussi ne pouvons-nous pas laisser détruire notre environnement, car c'est notre survie même qui serait menacée. Nous sommes donc particulièrement conscients des défis que doivent relever les petits États insulaires en développement pour parvenir au développement durable. Le développement durable de notre pays reste donc d'une importance critique pour mon Gouvernement, c'est pourquoi nous accordons la plus haute priorité à la mise en oeuvre continue de mesures destinées à préserver et protéger notre environnement.

Nous nous sommes également résolus de collaborer avec tous les autres petits États insulaires en développement ainsi qu'avec les autres membres de cette Organisation, la société civile et toutes les autres parties concernées, y compris les organisations non gouvernementales, pour garantir la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de la Barbade. À cet égard, les Bahamas se félicitent de la tenue à Maurice en 2004 d'une réunion internationale pour l'examen du Programme d'action de la Barbade, et nous serons

nous-mêmes fiers d'accueillir à Nassau la réunion préparatoire inter-régionale, du 26 au 30 janvier 2004. Nous espérons que l'engagement renouvelé de tous les États Membres envers cette réunion internationale nous rapprochera de la réalisation de ceux que nous avons pris en faveur du Plan d'application de Johannesburg.

C'est une vérité incontournable qu'il ne saurait y avoir de développement social ou économique sans sécurité. Pour nombre d'entre nous dans les Caraïbes en particulier, cette sécurité est actuellement minée par les activités de trafiquants de drogues et d'armes. En raison de leur position géographique, les Bahamas continuent à servir de point de transit involontaire pour différents types d'activités illégales, y compris le trafic de stupéfiants et autres substances psychotropes. Les pays consommateurs oublient souvent que les Bahamas ne produisent pas ces substances, pas plus qu'elles ne produisent d'armes, et qu'elles ne sont pas la destination finale de ces produits.

En revanche, en tant que point de transbordement, les Bahamas pâtissent d'une multitude d'activités illégales qui découlent de ce commerce, y compris la corrélation meurtrière entre le trafic de drogues et la contrebande d'armes légères et de petit calibre. Ces armes, illégales aux Bahamas, favorisent la montée de la criminalité violente dans mon pays, et elles sapent les fondements économiques et sociaux de notre société.

Nous nous félicitons donc de la tenue au mois de juillet de cette année de la première Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. Cela étant, nous en appelons aux pays développés pour qu'ils tarissent le flot d'armes légères illégales de leurs pays vers nos rivages, en prenant les mêmes mesures exceptionnelles que celles qu'ils appliquent contre le trafic de drogues en provenance de l'étranger.

Nous sommes convaincus que la Charte représente un fondement solide et ferme sur lequel l'Organisation peut s'appuyer pour concilier et réaliser ses objectifs, qui sont de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le progrès économique et social. Je tiens à réaffirmer que les Bahamas adhèrent sans réserve aux principes énoncés dans ce document universel, qui reste notre phare tandis que nous traversons une mer houleuse, tout en maintenant le cap sur la paix, la sécurité et le développement durable pour tous les habitants de la



terre. Même si nos avancées semblent insuffisantes, nous ne devons pas nous éloigner de nos objectifs, mais rester assurés que les fruits de nos activités et de nos efforts profiteront aux générations futures. Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Sergei Martynov, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

**M. Martynov** (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à ces hautes et difficiles fonctions. Je vous souhaite plein succès dans l'exécution de votre mission.

Cette année, l'Organisation des Nations Unies a connu le plus grand péril depuis sa création il y a plus d'un demi-siècle. La cause n'en est pas seulement et pas tant la crise en Iraq, puisque cette crise n'a été qu'une manifestation de la véritable menace qui plane sur l'ensemble de l'ordre mondial instauré après la Deuxième Guerre mondiale. Or cet ordre mondial a pour fondement la primauté absolue du droit international sur les aspirations individuelles des États.

Privé de ce fondement, le monde se retrouvera, comme au siècle passé, pris en otage par les plus forts. Et il ne s'agira pas d'un simple retour en arrière, car à la différence des décennies et des siècles passés, ce début de XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise par l'existence d'une seule superpuissance, qui rend le droit du plus fort mondial de par son ampleur et ses conséquences.

« Nous devons tous reconnaître qu'indépendamment de notre puissance, aussi grande soit-elle, nous devons nous interdire de toujours agir à notre guise ... À moins que nous ne soyons tous disposés à en payer le prix, aucune organisation chargée de maintenir la paix dans le monde ne pourra s'acquitter de sa mission ».

Ces paroles, prononcées en 1945 par le Président des États-Unis d'Amérique, Harry Truman, n'ont absolument rien perdu de leur actualité. Nous lançons un appel pour que tous s'en inspirent aujourd'hui, comme à l'époque de la création de notre Organisation.

La contribution du Bélarus à la création de l'Organisation des Nations Unies et d'un nouveau système de sécurité internationale a résidé dans le

sacrifice d'un tiers de sa population pour que la paix l'emporte sur la guerre, pour que la coalition de l'avenir l'emporte sur la coalition du passé. Telle est la raison pour laquelle nous, au Bélarus, sommes particulièrement conscients du danger que représente l'érosion d'un ordre mondial stable et équitable.

Préservez la coalition pour la paix mondiale qui regroupe le monde entier. Ne laissons pas le Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité, être supplanté par des « coalitions de bonne volonté » qui recourent à la force sans son aval. N'oublions pas que la paix ne pourra jamais être stable sans être équitable.

Le Bélarus se félicite que l'ONU retrouve progressivement le rôle légitime qui est le sien dans le règlement de la gestion iraquienne. Cela traduit la reconnaissance du fait que la force et l'occupation militaires ne peuvent pas résoudre les problèmes liés à l'édification de la nation. Nous espérons que cela montrera également que la guerre préventive ne peut pas servir de fondement à une politique de sécurité.

Nous espérons que la nouvelle résolution du Conseil de sécurité qui est en cours d'élaboration sur l'Iraq renforcera le rôle central à l'ONU, pour que le peuple iraquien recouvre rapidement et irréversiblement sa souveraineté, son droit de définir son avenir politique et son droit de disposer de ses ressources naturelles et, ainsi, pour que le processus constitutionnel, puis électoral, soit enclenché par les Iraquiens dans l'intérêt des Iraquiens.

Mais parallèlement, le Bélarus est alarmé par l'émergence d'attitudes dangereuses pour l'avenir de l'ONU et pour la paix internationale dans des domaines prioritaires : des actions militaires non autorisées sont engagées au mépris total du Conseil de sécurité et de l'ONU, lesquels sont ensuite sollicités lorsqu'il s'avère que la paix ne pourra pas être instaurée sans l'autorité, l'expérience et les ressources de l'ONU. Ce fut le cas au Kosovo. C'est maintenant le cas en Iraq.

Le Bélarus a foi en l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'Organisation doit jouer un rôle central dans le règlement des problèmes les plus urgents aujourd'hui, nous croyons en la valeur et en l'équité immuables de la primauté du droit international et des principes fondateurs de la Charte. Les nouveaux défis et les nouvelles menaces dont nous parlons tous aujourd'hui ne font que confirmer leur caractère unique et irremplaçable.

En tant qu'État Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Bélarus juge indispensable de moderniser et d'adapter les mécanismes et les structures de l'ONU aux réalités de ce nouveau siècle.

La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU mérite une attention particulière. Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, la question, aujourd'hui, n'est plus seulement d'élargir la composition du Conseil. La question de la réforme a acquis de nouvelles dimensions, telles que l'attitude du Conseil lorsque des États ont recours à la force « à titre préventif ».

Il est impératif d'équilibrer de façon judicieuse les relations entre les principaux organes de l'ONU, ainsi que cela est prescrit dans la Charte. De l'avis du Bélarus, l'un des principaux moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation consiste à consolider le rôle de l'Assemblée générale.

Le potentiel du Président de l'Assemblée générale est largement sous-exploité. Élu par tous les États Membres de l'Organisation, le Président de l'Assemblée générale peut et doit servir de catalyseur et d'animateur dans la recherche de solutions aux problèmes de la planète et de l'Organisation.

De plus, il est indispensable de réformer le Conseil économique et social en vue d'améliorer son action, qui consiste à coordonner les activités menées par le système des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Forte d'une longue expérience au sein du Bureau du Conseil économique et social, la République du Bélarus est prête à contribuer de façon constructive à cette tâche. C'est précisément dans ce dessein que le Bélarus a posé sa candidature au Conseil économique et social pour la période 2004-2006.

L'ONU devrait prêter une attention prioritaire au développement du droit international : il faut tenir compte des nouvelles données de la politique internationale et des nouveaux problèmes d'échelle mondiale. Le Bélarus, en sa qualité d'État Membre de l'ONU, est lié à tous les traités multilatéraux réglementant les différents domaines de la vie internationale. Cette année, mon gouvernement a accédé à plusieurs de ces traités, dont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.

La campagne internationale contre le terrorisme, mise sur pied après la tragédie du 11 septembre 2001, a judicieusement placé l'Organisation des Nations Unies au coeur de l'action antiterroriste internationale. Par ses travaux, le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme a stimulé la formation d'une coalition mondiale sous l'égide de l'ONU pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Mais soyons réalistes : la force à elle seule ne suffira jamais pour éradiquer, tout au moins définitivement, l'abominable phénomène du terrorisme. L'injustice, l'inégalité et l'indifférence le feront inlassablement ressurgir, à l'instar de l'électricité qui s'accumule dans l'atmosphère avant de produire un éclair. Le Secrétaire général a raison de dire que, si l'on veut que la coalition contre le terrorisme reste véritablement mondiale, il est indispensable que le monde voit que l'on avance sur d'autres fronts pour instaurer un ordre mondial humain et équitable. Ici réside une tâche essentielle de l'ONU, des membres permanents du Conseil de sécurité et de tous les États Membres de l'Organisation.

La principale contribution du Bélarus à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement conventionnel a été reconnue universellement. Nos préoccupations sont par conséquent d'autant plus vives que les normes multilatérales en matière de désarmement disparaissent graduellement et que les organes internationaux, surtout les mécanismes de négociation, qui sont chargés de la sécurité et du désarmement internationaux se trouvent dans une impasse.

De cette tribune, nous nous associons à l'appel lancé pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive. C'est une tâche cruciale. Il convient de noter que pendant de nombreuses années, le Bélarus a lancé une initiative visant à interdire la mise au point de ces nouveaux types d'armes. Pourtant, est-ce que tout a été fait ces dernières années, notamment pas les États les plus puissants militairement, pour renforcer ce régime multilatéral de non-prolifération sous ses aspects les plus importants? Est-ce que l'on fait tout aujourd'hui à cette fin? Une réponse appropriée à cette question consisterait, pour tous les membres permanents du Conseil de sécurité, à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il est indispensable d'adapter aux réalités nouvelles les travaux des organes multilatéraux dans le domaine du désarmement. Nous partons de l'hypothèse que l'Organisation des Nations Unies doit rédiger une liste claire des priorités s'agissant d'assurer la sécurité internationale et d'élaborer des programmes pour faire face aux menaces auxquelles est confrontée l'humanité. Les résolutions que nous adoptons doivent comprendre des instructions claires aux forums et structures existants en matière de sécurité internationale, de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement. C'est la seule manière d'éviter que des termes tels que paix, sécurité et stabilité continuent d'être galvaudés.

Je voudrais informer les délégations que le Bélarus a récemment pris une nouvelle mesure importante pour renforcer ces valeurs. Dotée du septième arsenal de mines antipersonnel du monde, la République du Bélarus a adhéré à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Nous comptons sur l'aide de la communauté internationale pour les détruire.

Les normes du droit international jouent un rôle de principe pour la constitution d'un ordre économique mondial juste. Un accès égal aux marchés mondiaux et aux bénéfices de la mondialisation pour tous les États, notamment les pays en développement et les pays en transition, n'est malheureusement pas encore assuré. C'est pourquoi nous appelons les États Membres de l'ONU à accorder une attention constante au processus d'élaboration de normes et de règles en matière de commerce international et d'activités commerciales, cela pour le bien de tous.

Après l'échec récent de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún, les grandes puissances économiques devraient reconnaître les risques qu'il y a à prolonger les négociations dans le cadre de l'OMC en ce qui concerne tant les nouvelles règles que la participation des nouveaux membres. Il ne faut pas oublier que le fait de donner à tous les États une occasion de tirer profit du système commercial multilatéral répond aux intérêts à long terme de tous en matière de paix, de sécurité et de stabilité.

Je tiens à informer l'Assemblée générale qu'à titre de contribution visant à faciliter l'accès au marché international des pays en développement et des pays les moins avancés, le Bélarus a pris la décision

d'accorder des préférences commerciales unilatérales à nombre de ces États. Le Centre national de transfert de technologie de notre pays offre de grandes possibilités d'innovation, et il est prêt à coopérer avec tous les États intéressés. Les capacités institutionnelles de ce centre prennent en compte non seulement nos besoins, mais également les intérêts des pays en développement.

Permettez-moi d'aborder le problème des conséquences de la plus grande catastrophe technogénique du XXe siècle, celle qui a eu lieu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous sommes reconnaissants à la direction du Secrétariat de l'ONU pour ses activités en cours, qui visent à mobiliser le soutien international dans cette direction. L'année écoulée a été marquée par la création d'un réseau d'informations et de recherches scientifiques internationales et d'un Forum international sur Tchernobyl par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

De concert avec les délégations des autres pays touchés, nous avons préparé pour la présente session un projet de résolution portant sur le renforcement de la coopération internationale et sur la coordination des efforts afin d'étudier, d'atténuer et de réduire autant que possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Ce document vise à mettre en oeuvre une nouvelle stratégie onusienne en ce qui concerne Tchernobyl. Nous comptons sur l'appui de toutes les délégations.

La République du Bélarus présente également une initiative tendant à tenir une conférence internationale à Minsk, en 2006, à l'occasion du vingtième anniversaire de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cette conférence visera principalement à trouver des manières de garantir des conditions de vie normale aux personnes qui ont souffert dans les zones touchées et à permettre un échange d'expériences s'agissant de résoudre les problèmes du développement durable dans ces régions. Nous invitons tous les États Membres intéressés et les organisations internationales à prendre part aux préparatifs et à la tenue de cet événement.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité internationale, l'ONU devrait inscrire la lutte contre la traite des êtres humains et contre le trafic de drogue parmi ses priorités. Notre pays a participé activement aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'esclavage moderne et au trafic de drogue. Situé au

carrefour des couloirs de transport les plus importants entre l'Asie et l'Europe, le Bélarus offre une bonne interaction pour régler ces problèmes avec tous nos voisins, et surtout avec l'Union européenne. Il convient de lutter contre les problèmes communs en déployant des efforts communs. Ainsi, tout le monde est gagnant.

L'ampleur mondiale des problèmes exige une coopération de tous les États sans exception. L'humanité s'est assurée la maîtrise du monde en devenant *homo sapiens* – un homme doué de raison. Pour s'assurer le contrôle de son destin, et ne pas être l'otage de défis et de menaces, l'humanité doit devenir *l'humanitas sapiens* – une humanité douée de raison.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie.

**M. Kikwete** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de vous féliciter chaleureusement au nom de ma délégation, Monsieur le Président, de votre élection fort méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Ma délégation se félicite tout particulièrement de la manière dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée jusqu'à présent. Les compétences et l'expérience que vous apportez à l'Assemblée ont été amplement démontrées au cours des délibérations de ces derniers jours. Je tiens à vous assurer de l'appui continu et de la coopération de ma délégation.

Je voudrais également user de cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Jan Kavan, de l'excellent travail qu'il a accompli lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Dans le même esprit, je tiens à rendre hommage à notre illustre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts courageux visant à rapprocher l'Organisation des Nations Unies des individus et à favoriser la paix et le développement dans le monde entier. Il remplit ses fonctions élevées de telle manière qu'il est parvenu à conquérir le cœur et à gagner l'admiration de nombreuses personnes partout dans le monde.

La cinquante-huitième session de l'Assemblée générale se tient en un moment particulièrement crucial dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies – un moment où le multilatéralisme est confronté à de

graves menaces et où l'Organisation des Nations Unies, qui incarne le multilatéralisme, doit relever d'énormes défis. Jamais dans l'histoire la pertinence et le mandat de l'Organisation des Nations Unies n'ont été autant mis à l'épreuve qu'au cours de ces derniers mois.

De toute évidence, les événements tumultueux de ces derniers mois ont secoué la base même de notre Organisation. Ils ne l'ont heureusement pas brisée. Nous sommes rassurés par le fait que l'ONU a résisté à l'épreuve du temps en faisant la preuve de sa pertinence et, surtout, de son rôle vital dans le maintien de la paix. De même, le multilatéralisme s'est avéré le seul espoir pour tous les peuples. Tout en célébrant l'ONU et son succès, n'oublions jamais que c'est notre solidarité et notre adhésion constante à ses idéaux qui lui ont permis de traverser les épreuves et les turbulences de l'année écoulée.

L'Assemblée peut être assurée que le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie sont fiers de faire partie de l'ONU. Nous restons fidèles à ses idéaux et sommes prêts à oeuvrer sans relâche pour faire progresser l'Organisation, la raffermir et assurer son succès.

La paix et la sécurité continuent de faire défaut, dans le tumulte des tirs de fusils, des explosions et des cris d'agonie qui résonnent aux quatre coins du monde. À l'heure actuelle, les violations des droits de l'homme sont devenues monnaie courante, même dans les pays développés. Les guerres continuent de faire rage, surtout, hélas, en Afrique et en Asie. Les actes de terreur, eux aussi, se multiplient partout dans le monde. Ainsi, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, les terroristes ont frappé dans 12 pays.

En tant que pays victime du terrorisme international, la Tanzanie condamne ce phénomène quelles qu'en soient les motivations et où qu'il se produise. Mon gouvernement reste attaché à la guerre contre le terrorisme. À cet égard, nous continuerons de coopérer avec les gouvernements et les institutions du monde qui sont déterminés à mettre le terrorisme en échec. Je profite de l'occasion pour informer l'Assemblée que la Tanzanie a ratifié tous les grands protocoles contre le terrorisme. De plus, nous sommes dotés d'une législation très étoffée contre le terrorisme et les attentats dans notre pays.

Il est affligeant de constater que même l'ONU est désormais la cible du terrorisme, comme l'a récemment

illustré le tragique attentat à la bombe commis contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, qui a coûté la vie à 23 membres du personnel de l'Organisation, dont le chef de la mission, le charismatique diplomate Sergio Vieira de Mello, et son chef de cabinet, Nadia Younes. Une fois encore, nous condamnons cet acte insensé, et nous nous associons au deuil de ces héros tombés. Ils sont morts pour l'Organisation des Nations Unies. Ils ont consacré et perdu leur vie au service d'une cause juste. À ce titre, leur souvenir restera à jamais inscrit dans l'histoire de notre Organisation. La Tanzanie propose que l'ONU érige un monument en leur honneur et à leur mémoire.

J'ai dit, il y a quelques instants, que l'Afrique avait plus que sa part dans les conflits violents et les guerres, d'autant plus que la pauvreté y gagne du terrain et que le continent affiche de faibles niveaux de développement. J'ajouterai toutefois, avec un certain optimisme, que nous entrapercevons une lueur d'espoir avec les progrès enregistrés dans le règlement de certains conflits africains, jusque-là insolubles. Je pense aux conflits qui sévissent au Libéria, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan et en Somalie, où des avancées encourageantes ont été accomplies vers une solution durable. Le plus positif, c'est que les nations africaines et leurs dirigeants ont pris en main la recherche de solutions. Ils l'ont fait sous les auspices de l'Union africaine ou de leurs regroupement économiques régionaux. Dans plusieurs cas, ils agissent à titre individuel, en partenariat avec leurs voisins ou des nations du même bord qu'eux, ou encore par la voix de leurs dirigeants.

La Tanzanie apprécie à sa juste valeur le soutien que l'ONU et la communauté internationale apportent aux nations africaines et à leurs dirigeants dans leur quête de paix sur le continent. Nous prônons un appui constant dans les phases de consolidation de la paix et de reconstruction. Tout aussi instamment, j'appelle à des mesures et à un appui opportuns. L'expérience a montré que, lorsqu'il s'agit de régler les conflits africains, la communauté internationale, y compris l'ONU, est un peu trop lente, quand elle n'intervient pas un peu trop tard.

Ma délégation est très heureuse d'avoir assisté, le 25 septembre, à l'adoption de principes relatifs aux rapports de bon voisinage et à la coopération entre la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. C'est un geste très positif. Nous félicitons le Secrétaire général d'en avoir eu l'idée.

Une fois de plus, je réaffirme que la Tanzanie appuie cette initiative et s'engage à tout mettre en oeuvre pour en assurer le succès.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour demander à la communauté internationale d'offrir l'appui politique, économique et financier nécessaire au Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo, dirigé par le Président Joseph Kabila. Nous estimons qu'il est vital d'entretenir la dynamique actuelle et d'éviter un retour en arrière.

Au Burundi, hélas, la situation reste précaire. Certes, nous nous félicitons que le transfert des pouvoirs se soit fait sans heurt entre les Présidents Buyoya et Ndayizeye, de même que nous prenons note avec satisfaction des résultats positifs obtenus sous le gouvernement de transition. Toutefois, le Gouvernement et le peuple burundais ont besoin d'aide pour arriver à une paix totale et réussir la reconstruction sociale et économique du pays. Les dirigeants de la région s'efforcent de faire avancer la paix et continueront de le faire. Malgré certains progrès, il reste des tâches très difficiles à accomplir.

Il est donc essentiel que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, offrent un appui constant. Aussi prions-nous instamment la communauté internationale de faire davantage en aidant le Gouvernement de transition du Burundi sur les plans économique et financier. Celui-ci a besoin d'un tel appui pour être à même de répondre efficacement aux besoins humanitaires du pays.

Mon gouvernement se félicite de la décision de l'ONU d'organiser la Conférence internationale tant attendue sur la région des Grands Lacs. Les préparatifs suivent leur cours, sous la direction habile de M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Il existe une bonne coopération entre ce dernier, l'Union africaine et les six principaux pays de la région. La Tanzanie est très honorée d'accueillir la Conférence en juin 2004. Nous sommes prêts à prendre part à son succès.

Il est incontestable que la Conférence offrira à toutes les parties concernées un cadre approprié pour délibérer sur les questions fondamentales que sont la paix, la stabilité et le développement de la région. Nous espérons également qu'elle portera sur la reconstruction et le relèvement des pays déchirés par la guerre. Je prie instamment tous les Membres de l'ONU

d'apporter à la Conférence tout l'appui matériel, financier, politique et diplomatique voulu.

Nous saluons le dernier « Plan Baker » pour le règlement du problème, déjà ancien, du Sahara occidental. Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer au mieux avec M. Baker pour permettre aux habitants du Sahara occidental de déterminer leur avenir dans la paix.

Du fait de sa position stratégique à l'intérieur de la région en proie aux conflits, de sa stabilité historique et de son hospitalité traditionnelle, la Tanzanie accueille par milliers les réfugiés des pays voisins. L'afflux a commencé en 1959 et ne s'est jamais arrêté depuis. À l'heure actuelle, nous comptons plus de 800 000 réfugiés originaires du Rwanda, du Burundi, de la République démocratique du Congo et de la Somalie. Nous demeurons attachés à nos obligations internationales découlant de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, qui constitue la pierre angulaire de la protection internationale. Cependant, notre expérience de pays d'accueil, longue de 42 ans, nous a amenés à considérer comme urgent de réexaminer l'applicabilité et la mise en oeuvre de cette Convention. Nous sommes particulièrement préoccupés par la notion du partage de la charge et par la manière dont elle est appliquée, sachant que dans les pays en développement, comme le nôtre, qui accueillent des réfugiés, cette charge n'est pas suffisamment allégée. Nous nous félicitons du nouveau concept « Convention Plus », adopté par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Nous espérons que les situations nouvelles ou émergentes feront l'objet d'une réflexion approfondie et de conclusions de la part du Comité exécutif du Haut Commissariat.

Au Moyen-Orient, la situation reste une grande source de préoccupation pour mon gouvernement. La promulgation de la Feuille de route vers la paix, il y a quelques mois, nous avait donné des raisons d'espérer. Mon gouvernement l'a soutenue parce qu'elle prévoit dans le détail la création d'un État palestinien viable, coexistant dans la paix avec Israël. Malgré les difficultés actuelles, nous sommes convaincus que la Feuille de route représente le moyen le plus rationnel et le plus sûr de régler le conflit israélo-palestinien, qui dure depuis trop longtemps. Il est donc impératif de lever rapidement les obstacles qui entravent la mise en oeuvre de la Feuille de route. La violence et les représailles ne seront d'aucun secours.

Nous considérons également que le recours à une force excessive et l'adoption de mesures extrajudiciaires à l'encontre des militants palestiniens ou visant l'exil du Président Yasser Arafat sont contre-productives et ne peuvent qu'exacerber la situation. Nous supplions le Quatuor et le Conseil de sécurité de faire tout leur possible pour remettre la Feuille de route sur rails.

Tout le monde se souvient qu'à l'aube de ce XXI<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée générale avait débattu, lors d'une session extraordinaire, des problèmes de la pauvreté et du développement. À l'issue de cette session, nous avons adopté la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent le cadre de notre lutte générale contre la pauvreté, les privations et l'absence de développement. L'objectif affiché est de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale touchée par le fléau de la pauvreté 2015.

Si l'on se penche sur les trois années écoulées depuis le Sommet du Millénaire pour dresser le bilan, on constate inmanquablement que les résultats sont maigres. On est bien loin d'avoir accru de 50 milliards à 100 milliards de dollars par an, pendant 15 ans, le montant des fonds destinés à financer la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les réunions de Monterrey et Johannesburg, tout comme les différents sommets du Groupe des Huit, n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. Dans la situation actuelle, les Objectifs du Millénaire pour le développement risquent de ne pas être mis en oeuvre comme prévu. Il faut agir rapidement pour sauver ce sommet historique. Il appartient aux pays développés de faire preuve d'une plus grande volonté politique, car un échec ne sera bon, ni pour notre Organisation, ni pour nos pays.

La vague actuelle de mondialisation est le plus grand processus économique de notre temps. L'échec malheureux de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún, le mois dernier, exige que nous répondions à ce phénomène. Nous espérons que ce sommet sera bientôt convoqué à nouveau. L'impératif social de la vague de mondialisation nous impose deux défis interdépendants, qui sont fondamentaux pour l'action de l'Organisation. Ils se rapportent d'une part, à la lutte contre la pauvreté et d'autre part, à l'action sur des mesures constructives et collectives pour promouvoir l'efficacité des institutions

mondiales face aux problèmes et aux conflits internationaux.

Ces préoccupations sont également au centre des travaux de la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation, créée l'an dernier sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et chargée de promouvoir la justice sociale et un travail décent, en rapport avec les politiques économiques et sociales de prospérité mondiale. Cette Commission, que mon Président a le privilège de coprésider avec la Présidente Tarja Halonen, de la Finlande, est sur le point d'achever ses travaux et doit soumettre son rapport au début de l'année prochaine.

La Commission est une instance de dialogue utile composée d'éminentes personnalités de divers horizons, avis et compétences. Elle a tenu de larges consultations et son rapport devrait susciter des idées concrètes en matière de changement pouvant rendre le processus de mondialisation plus ouvert et plus équitable. Elle traitera des besoins de ceux qui se sentent marginalisés ainsi que de ceux qui bénéficient de la mondialisation mais se sentent incertains quant à l'avenir. Elle parlera de la signification du multilatéralisme axé sur des valeurs et du rôle de cette Organisation.

Mais les recommandations, le mandat et la vision des travaux de la Commission ne se concrétiseront pas par la seule action de l'OIT. Ils concerneront d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, des organisations régionales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et la société civile. L'on espère également que le rapport sera soumis à cette Assemblée pour examen et orientation.

Ma délégation espère que le rapport de la Commission sera une bonne base pour des actions collectives et concertées pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et pour rendre la mondialisation un processus efficace pour tous, dans tous les pays et entre les pays.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite ce matin par le Représentant permanent de la Finlande concernant le lancement du processus d'Helsinki sur la gouvernance mondiale et la démocratie, auquel mon gouvernement est fier d'être associé.

La lutte contre le sida reste un défi majeur pour l'humanité. C'est une guerre que nous devons mener et

gagner. Nous sommes conscients des conséquences terribles de la pandémie pour la vie humaine et notre économie. La réunion plénière de haut niveau, tenue la semaine dernière, a été utile et la plupart d'entre nous avons quitté la session avec un optimisme prudent. Notre détermination à faire face à la pandémie et à répondre aux objectifs fixés doit s'accompagner de responsabilités pour ce qui est d'initiatives en matière de leadership, d'obligation redditionnelle, et de mobilisation et de gestion plus judicieuses des ressources.

*M. Lamba (Malawi), Vice-Président, assume la présidence.*

La réforme du Conseil de sécurité est à l'ordre du jour depuis un certain temps déjà. La Tanzanie est convaincue que la réforme du Conseil est souhaitable pour rendre cet important organe de notre Organisation plus représentatif, plus démocratique, plus transparent et plus mesuré dans la conduite de ses activités. Nous pensons que cela permettra de rétablir la confiance et d'assurer l'appui des États Membres quant à la pertinence et à l'efficacité de l'Organisation.

La Tanzanie accepte le fait que la réforme représente un processus et non pas un événement. Nous sommes en faveur de la création d'un groupe de personnalités éminentes de haut niveau, chargé d'examiner le fonctionnement des principaux organes des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt sa création. Nous accordons une importance particulière à ce processus et promettons de jouer notre rôle dans ses activités.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Laurie Chan, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon.

**M. Chan** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je présente les vœux chaleureux du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon à M. Julian Hunte à la suite de son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. J'exprime également ma gratitude à son prédécesseur qui a présidé la session de l'an dernier.

Nous saluons le Secrétaire général pour son autorité remarquable à la tête de notre Organisation. À travers lui, les Îles Salomon voudraient rendre hommage aux fonctionnaires des Nations Unies et aux autres personnes qui ont perdu la vie au cours de l'attentat aveugle contre le quartier général des Nations

Unies à Bagdad, au mois d'août dernier, et lors du récent incident survenu il y a quelques jours.

Il y a 58 ans, l'Organisation des Nations Unies était créée pour notamment la liberté, la paix et la sécurité, et promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples. Au cours des années, de nombreuses menaces à la paix et à la sécurité internationales ont diminué ou ont été maîtrisées. La guerre froide a pris fin. Des régimes de sécurité et de contrôle des armes sont en place. Des institutions telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres, ont été créés pour répondre à la dimension économique et sociale des besoins de l'humanité.

En dépit de ces acquis importants, la paix, la sécurité et notre quête d'un développement économique et social soutenu restent les principaux défis de notre ère. Des menaces nouvelles et complexes à la paix et à la sécurité internationales sont apparues à une échelle inquiétante dans le monde au cours des dernières décennies.

Le terrorisme international est toujours présent dans plusieurs régions du monde, ciblant et tuant des civils innocents et vulnérables. Il ne peut y avoir d'autre option pour la communauté internationale que de redoubler d'efforts pour combattre cette menace sur tous les fronts. Les Îles Salomon restent attachées à leurs obligations au titre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Des actions sont entreprises pour promulguer des lois pertinentes et adhérer à des conventions internationales de lutte contre le terrorisme.

Les Îles Salomon estiment qu'un règlement durable de la crise de Moyen-Orient aura des effets positifs sur la paix et la sécurité mondiales. Nous soutenons donc les efforts visant à instaurer une paix et une stabilité durables dans la région, en particulier en rapport avec le conflit israélo-palestinien et la situation en Iraq. Les Nations Unies doivent jouer un rôle vital dans le processus de paix du Moyen-Orient.

La responsabilité principale pour ce qui est de la prise en charge des grands défis d'aujourd'hui incombe aux pays, mais l'histoire montre que l'on peut faire beaucoup plus grâce au multilatéralisme. Nous sommes tous d'accord sur le fait que cette ère de mondialisation crée de nouveaux défis mondiaux qui exigent des solutions mondiales basées sur la coopération. L'ONU, en tant que principale institution multilatérale légitime,

doit assumer ses responsabilités pour répondre aux défis mondiaux, et elle doit donc être renforcée.

C'est la raison pour laquelle les Îles Salomon soutiennent la réforme en cours du Secrétaire général concernant le système des Nations Unies, en tant que processus et non pas comme événement. Le processus de réforme a connu des résultats positifs et une meilleure transparence mais il nous faut faire plus pour permettre à notre Organisation de rester efficace et utile face à l'environnement politique en mutation.

Un Conseil de sécurité réformé et restructuré est également une nécessité. Le Japon, l'Allemagne et d'autres pays méritent de siéger de façon permanente au Conseil. Ils sont tous en mesure de contribuer de façon constructive à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'usage du veto par les membres permanents doit être limité aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Rétablir l'ordre public, assurer une reprise économique et maintenant une situation normale dans les Îles Salomon sont des défis difficiles pour mon gouvernement depuis que nous avons pris nos fonctions en décembre 2001. Mais ayant pris l'engagement de relever ces défis par un plan stratégique et des priorités établis par mon gouvernement, nous sommes engagés dans une série de dialogues et de consultations avec nos partenaires dans le domaine du développement. Nos intentions sont claires - nous voulons une aide extérieure pour rétablir l'ordre public et assurer une reprise économique.

En juillet dernier, avec un soutien unanime et au-delà des clivages politiques, le Parlement national des Îles Salomon a adopté une législation autorisant une assistance extérieure pour rétablir l'ordre et contribuer à une reprise économique. Sur invitation expresse du Gouvernement, la Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon menée par l'Australie, a été réunie et déployée sous l'égide de la Déclaration de Biketawa du Forum des îles du Pacifique et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Je suis heureux de pouvoir dire ici que les retombées immédiates de la Mission d'assistance régionale ont été notables et positives. La sécurité, au niveau de l'ordre public, a été rétablie et il y a un commencement de stabilisation des finances publiques. La voie choisie - le recours à la Mission régionale - était la meilleure option. Il s'agit d'un dispositif de



coopération régionale et de partenariat unique en son genre, qui ne se cantonne pas seulement au rétablissement et au maintien de la paix et de la sécurité. Il fournit aux habitants des Îles Salomon la meilleure occasion réelle de reconstruire le pays et de s'attaquer aux problèmes profondément ancrés qui nous suivent depuis des années, en luttant contre la corruption, en rétablissant les principes de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des valeurs humaines fondamentales, et en renforçant la cohésion sociale de notre peuple.

La tâche qui attend la Mission est redoutable, mais nous assurons celle-ci de tout notre soutien et de notre coopération. Le Gouvernement et le peuple des Îles Salomon sont également déterminés à atteindre cet objectif commun.

Nous savons profondément gré aux pays du Forum des îles du Pacifique de l'appui massif qu'ils nous ont exprimé dans la Déclaration du Forum sur les Îles Salomon et la Déclaration des ministres des affaires étrangères du Forum et par la contribution active qu'ils ont apportée en tant que pays participant à la Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon. Ces pays se sont résolument engagés à aider leur voisin à se relever et se reconstruire. Je leur dis pour cela : « Tagio tum for helpem fren blong iufala » (Merci d'aider ainsi votre ami).

Nous savons également gré à la communauté internationale, au Commonwealth, à l'ONU, à l'Union européenne et aux différents autres partenaires et donateurs bilatéraux de l'appui qu'ils ont apporté à la Mission. Nous comptons sur un soutien plus actif pour compléter l'important travail accompli par la Mission en vue de la réalisation des objectifs et des plans immédiats et à long terme.

Le plan national de redressement économique et de développement du Gouvernement pour 2003 à 2005 sera officiellement présenté à nos partenaires de développement en novembre. Nos objectifs immédiats sont de rétablir et de maintenir l'ordre public, de ramener la stabilité macroéconomique et de relancer la croissance des revenus, d'offrir de nouveau des services de santé et d'éducation complets, et de rétablir les fondements d'une croissance économique soutenue et du développement humain.

Si la Mission d'assistance régionale se charge des conditions de sécurité et de la situation économique actuelles du pays, la réunion prévue en novembre sera

l'occasion pour le reste de nos partenaires de développement de définir leur rôle respectif et l'aide qu'ils comptent apporter à la réalisation de ces objectifs clefs.

En tant qu'État insulaire de la catégorie des pays les moins avancés, nous avons des vulnérabilités économiques, sociales et écologiques qui limitent considérablement notre capacité de croissance économique durable et de subsistance. Mais nous mettons nos espoirs dans un appui et un partenariat internationaux renforcés nous permettant de faire face à ces contraintes et de mettre efficacement en oeuvre nos plans nationaux de développement ainsi que les conclusions clefs de grandes décisions de politique générale comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et d'autres programmes des Nations Unies relatifs au développement.

La mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement a été lente. Toutefois, nous avons maintenant intégré ces objectifs au plan de redressement économique et de développement du Gouvernement pour 2003-2005, en en faisant des priorités nationales.

Les Îles Salomon se félicitent de participer à part entière au processus d'examen du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous escomptons que la conclusion de la réunion internationale de 2004 à Maurice mettra l'accent sur des engagements véritables et la mise en oeuvre concrète du Programme aux niveaux national et régional.

Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 offre une autre occasion et un cadre supplémentaire, pour examiner les problèmes urgent auxquels se heurtent les pays pauvres. L'application de ce Programme au niveau national a été lente. Des engagements réels de la part de la communauté internationale de se pencher sur les contraintes qui sont les nôtres – comme les problèmes de capacités et d'endettement – n'ont cependant pas été non plus au rendez-vous.

Nous saluons les efforts déployés par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés afin de trouver dans la communauté internationale un appui et l'engagement de mettre le Programme en oeuvre. Nous

demandons encore à la communauté internationale d'envisager sérieusement des mesures plus résolues – telles que l'annulation de la dette – en faveur des pays pauvres très endettés.

En tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce, les Îles Salomon sont tout aussi préoccupées par l'absence d'issue positive à la conférence de Cancún. À l'instar des autres pays les moins avancés, nous sommes intéressés au premier chef par le volet développement du cycle de Doha et nous tenons à réitérer une fois de plus ce que nous avons dit à Cancún, à savoir qu'un nouveau système commercial juste et équitable doit prendre en compte des questions telles que les différences de revenus, la taille économique, le développement technologique et les capacités du secteur privé des pays.

Les Îles Salomon attachent une grande importance à la coopération régionale. Le communiqué d'août dernier des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui a été diffusé comme document officiel de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, passe en revue l'éventail des questions qui préoccupent directement la région Pacifique. Ces questions comprennent les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, la pêche et la protection de notre milieu marin, le commerce, le développement durable et les questions liées à la sécurité. Notre force, en tant que petits États aux handicaps géographiques et structurels spécifiques, réside dans la mise en commun des ressources pour régler collectivement ces questions. Nous engageons l'ONU à prendre une part plus active aux initiatives régionales.

Je voudrais à ce stade exprimer une fois de plus notre ferme appui à l'admission de Taiwan à l'Organisation comme membre à part entière. Il est indéniable qu'en droit international, Taiwan est un État souverain. Doté d'un système politique transparent et démocratique, d'une économie dynamique et progressiste et d'un système social des plus efficaces, il fonctionne pourtant de façon totalement indépendante de la République populaire de Chine, qui n'exerce aucun contrôle sur elle.

Taiwan est un partenaire disposé à s'acquitter de ses obligations internationales en vertu de la Charte et apte à le faire. Sa contribution à la communauté internationale et à l'économie mondiale est bien connue. Or, il y a 15 jours, elle s'est vu encore une fois

refuser par cet organe ce à quoi aspire tout son peuple : la possibilité de poser sa candidature à l'entrée à l'ONU. Toutes ces années, la communauté internationale a fait de la discrimination contre ses 23 millions d'habitants. Le retard accusé dans l'acheminement à Taiwan de l'aide de l'Organisation mondiale de la santé, lors de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère, au début de l'année, est un exemple de la façon dont des considérations d'une politique de puissance l'emportent sur la nécessité d'une aide humanitaire rapide.

J'ai affirmé que l'ONU devait rester en phase avec l'évolution de l'environnement politique. Elle doit être à la hauteur des valeurs et principes fondamentaux consacrés dans sa Charte. Elle doit rester une organisation universelle sans exclusive, capable de servir tous ses Membres, grands ou petits, puissants ou faibles, quels que soient leur croyance, leur religion ou leurs convictions politiques. Tous les pays doivent être traités avec le même respect et la même attention. L'ONU doit également, en ce nouveau Millénaire, se montrer à la hauteur de son principe d'égalité entre toutes les nations.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Natan Teewe, Ministre des communications, des transports et du développement du tourisme de la République de Kiribati.

**M. Teewe** (Kiribati) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de présenter mes chaleureuses félicitations à M. Julian Hunte pour son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés qu'il mènera nos délibérations à une fin fructueuse. Permettez-moi également d'exprimer ma très grande appréciation à son prédécesseur, M. Jan Kavan, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée.

Il y a quatre ans, Kiribati est entrée à l'ONU, devenant l'un de ses plus jeunes États Membres. Notre adhésion à l'Organisation a été une affirmation de la foi que nous avons dans les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et de l'appui que nous leur accordons.

Depuis lors, des événements se sont produits qui ont mis à l'épreuve la détermination de l'Organisation. L'ONU a effectivement été confrontée à de nombreux défis. L'attaque brutale et délibérée perpétrée contre le

personnel de l'ONU à Bagdad, qui a entraîné des pertes tragiques en vies humaines et a fait de nombreux blessés, doit être condamnée. Nous déplorons la perte de l'éminent Représentant du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, et de tous ceux qui ont trouvé la mort dans cet attentat.

Kiribati félicite le Secrétaire général pour sa détermination inébranlable à faire en sorte que l'ONU continue de jouer le rôle que nous attendons d'elle sur la scène internationale.

C'est avec de plus en plus d'inquiétude que nous suivons la mondialisation de la terreur. Nous ne pouvons plus, dans le Pacifique, prétendre être à l'abri du terrorisme. Les conséquences des actes de terrorisme sont abominables. Kiribati condamne le terrorisme et tous les actes de terreur dirigés contre des innocents. Nous ne pouvons excuser aucun acte de terrorisme, quel qu'en soit l'objectif prétendu.

Même si nous n'avons jamais été et même si nous ne sommes jamais soumis directement à des horreurs telles que celles du 11 septembre 2001 et que les actes de terrorisme de Riyad, de Djakarta et de Bagdad, nous savons bien que le terrorisme ne connaît pas de frontières, ni de limites. C'est un crime contre l'humanité et contre l'ensemble de la communauté internationale, et nous devons donc travailler collectivement pour le vaincre. Pour cela, il faudra une action internationale appuyée par des efforts nationaux et régionaux concertés.

Au niveau international, Kiribati appuie pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité contre le terrorisme. Le Forum des îles du Pacifique examine activement les questions de sécurité au niveau régional. En dépit de ses limitations financières, Kiribati se félicite d'avoir fourni, dans le cadre de la Déclaration de Biketawa de 2000, du personnel de police à la Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon. Mon gouvernement a décidé d'apporter sa contribution à cette initiative en raison de notre ferme conviction dans la force de la coopération régionale. La Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon est la preuve flagrante de la capacité des pays membres du Forum des îles du Pacifique de réagir rapidement et en coopération à des demandes émanant d'autres pays membres ayant besoin d'aide pour rétablir l'ordre.

Bien que Kiribati apprécie la reconnaissance accordée par l'ONU à cette initiative régionale, nous

espérons vivement qu'une aide supplémentaire viendra renforcer et assurer le succès de cette entreprise.

Au niveau national, Kiribati a adopté divers projets de loi et pris d'autres mesures dans le cadre de ses efforts pour faire face aux défis qui se posent en matière de sécurité. C'est un processus continu qui évoluera à un rythme imposé par nos limitations en matière financière, en matière de personnel et autres. Nous sommes certains que, compte tenu de notre engagement, et avec l'assistance adéquate de la communauté internationale, nous pourrions, avec le temps, atteindre nos objectifs.

Kiribati estime que l'on doit éliminer le terrorisme. Nous devons tous lutter contre ceux qui rejettent le dialogue comme moyen d'atteindre leurs objectifs et préfèrent recourir à la terreur. Nous voudrions nous associer aux nombreux orateurs qui préconisent de faire preuve de modération. Nous devons veiller à mener notre combat contre le terrorisme dans le respect des principes qui constituent les pierres angulaires de cet auguste instance – principes qui nous sont chers et auxquels nous croyons avec force.

Kiribati appuie pleinement les efforts visant à remédier aux défis qui se posent au monde en matière de sécurité. Nous sommes toutefois bien conscients que l'ampleur de ces défis n'est pas la même pour tous les États Membres.

Dans le cas de Kiribati, les défis et les problèmes qui menacent notre peuple et notre pays sont nombreux. Kiribati est l'un des pays les moins avancés et est également un petit État insulaire en développement situé au milieu de l'océan Pacifique. Notre éloignement et notre insularité, notre faible base économique, notre petite population et notre croissance démographique élevée sont des facteurs que nous devons accepter.

Étant un petit État insulaire en développement pose de nombreux problèmes aux efforts nationaux pour ce qui est du développement durable et d'une intégration avantageuse dans l'économie mondiale. Ces caractéristiques singulières exigent un examen particulier pour une coopération soutenue et renforcée de la part de nos partenaires du développement.

Kiribati a tiré parti et profite encore des divers programmes assurés par de nombreux organismes des Nations Unies. Reconnaisant avec gratitude l'appui

que nous accorde l'ONU à cet égard, je voudrais également remercier nos partenaires du développement qui continuent de nous aider dans les efforts que nous faisons pour accroître et améliorer la répartition équitable des avantages du développement parmi notre population.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Kiribati dispose d'une vaste zone économique exclusive riche en ressources marines et halieutiques. Nous encourageons activement l'exploitation durable de ces ressources, et nous considérons que la création d'une usine de traitement des poissons au large de nos côtes est une forme appropriée de développement.

Kiribati se compose d'atolls de corail de faible altitude et est donc extrêmement vulnérable aux changements et à la variabilité climatique, ainsi qu'à l'élévation du niveau de la mer. C'est pour nous, comme pour d'autres pays de faible altitude, une question hautement prioritaire. C'est aussi une question qui exige une réponse internationale. Face à ce défi, la communauté internationale doit prendre des engagements politiques et faire montre d'un niveau élevé de coopération.

Il faut aussi réduire et limiter immédiatement les émissions de gaz à effet de serre à des niveaux conformes aux objectifs fixés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous appelons les principaux responsables de ces émissions de gaz à ratifier rapidement le Protocole de Kyoto.

Nous reconnaissons la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures d'adaptation appropriées, et nous demandons à cet égard l'appui de sources internationales, notamment le Fonds pour l'environnement mondial.

Nous aurons également besoin d'une assistance internationale dans l'application conjointe des initiatives de type 2 lancées lors du Sommet mondial pour le développement durable afin de tenir compte de la vulnérabilité du Pacifique et de faciliter son adaptation.

Nous attendons avec intérêt la réunion internationale de 2004 qui doit se tenir à Maurice et qui donnera à la communauté internationale la possibilité de faire le bilan de ce qui s'est passé depuis Rio et la Barbade. Nous espérons en tout cas que Maurice nous fournira une Feuille de route de mesures concrètes et

pratiques nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme d'action. Tout en acceptant la responsabilité première de notre propre développement, nous nous rendons également compte que la réalisation de ces aspirations sera inaccessible si nous devons travailler seuls. Nous avons besoin de l'assistance de nos partenaires du développement.

Ces derniers temps ont été très difficiles pour l'ONU et des événements récents ont mis au jour la nécessité, pour l'Organisation, de s'adapter. L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter à l'environnement mondial en mutation rapide dans lequel elle fonctionne, si elle veut continuer d'être pertinente pour les États Membres.

Kiribati s'associe aux orateurs précédents pour se féliciter des initiatives de réforme présentées par le Secrétaire général. Nous nous rendons bien compte que les États Membres doivent orienter et soutenir activement ce processus d'adaptation. L'orientation et l'appui ainsi accordés à l'ONU lui permettront de répondre plus utilement aux aspirations des États Membres et des communautés et des peuples qu'ils représentent.

Kiribati appuie pleinement l'idée selon laquelle l'Organisation des Nations Unies et les principaux organes devraient être plus représentatifs et plus démocratiques pour tenir compte de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation. Les règles qui semblaient si appropriées pour les situations des années 40 ne peuvent plus s'appliquer efficacement ou dans la pratique au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour terminer, nous sommes confrontés à de nouveaux défis. Nous devons nous employer à les relever efficacement. Nous devons donc être prêts à introduire et à accepter les changements qui correspondent à notre époque.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Jean-Marc Hoscheit, chef de la délégation du Luxembourg.

**M. Hoscheit** (Luxembourg) : Mme Lydie Polfer, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, regrette beaucoup de ne pas être en mesure de présenter ce discours devant l'Assemblée aujourd'hui. Elle m'a demandé de le faire à sa place.

Le Président en exercice de l'Union européenne, M. Silvio Berlusconi, a déjà eu l'occasion de présenter à l'Assemblée les priorités et positions de l'Union

européenne, auxquelles le Luxembourg souscrit avec conviction.

L'Organisation des Nations Unies reste en deuil, alors qu'un attentat lâche et inhumain a frappé, le 19 août 2003, le bureau des Nations Unies à Bagdad, causant la mort d'une vingtaine de personnes, essentiellement du personnel des Nations Unies, dont M. Sergio Vieira de Mello, le Représentant spécial du Secrétaire général. Aujourd'hui nos pensées vont vers ces victimes qui ont contribué par leur activité, jour après jour, à rendre le monde meilleur au service des idéaux de notre Organisation.

Comme l'a relevé récemment le Secrétaire général, cet acte horrible soulève d'importantes questions, car

« il s'agit d'un défi direct à la vision de la solidarité mondiale et de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies et exposée dans la Déclaration du Millénaire. »  
(A/58/323, chap. I, par. 2)

C'est notre responsabilité, représentants des nations du monde, réunis actuellement pour cette cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, que de relever ce défi et d'essayer d'y apporter des réponses constructives qui ouvrent les voies vers l'avenir.

En présentant, voici quelques mois devant le Parlement luxembourgeois, sa déclaration de politique étrangère, dans un contexte marqué par les profondes divisions de la communauté internationale qui ont caractérisé la situation internationale au début de cette année, la Ministre luxembourgeoise des affaires étrangères, Mme Lydie Polfer a développé cette réflexion qui définit en même temps l'approche générale du Gouvernement luxembourgeois à l'égard de la coopération multilatérale :

« À l'occasion des débats sur l'Iraq, les uns et les autres nous avons beaucoup débattu du rôle et de la crédibilité de nos institutions communes. Ont-elles montré leurs limites, ont-elles cessé de fonctionner, sont-elles toujours adaptées à notre époque? Le multilatéralisme est-il toujours de notre temps? Je voudrais apporter une réponse claire à cette question. Oui. Plus que jamais, nous avons besoin d'instances multilatérales qui nous permettent d'oeuvrer en commun pour que le droit international soit établi et respecté, avec des

règles et procédures internationales garantissant le respect des droits de l'homme et régissant la vie commune de tous les États, quelle que soit leur taille. Cela n'est pas un vœu pieux, mais c'est notre intérêt.

Il nous faut donc non seulement accompagner le développement de ces institutions, mais participer activement à leur renforcement par une coopération engagée et constructive. L'Organisation des Nations Unies est, bien entendu, le premier lieu où une telle collaboration doit se réaliser ».

Mais si cette coopération multilatérale reste pour nous la voie privilégiée pour aborder les multiples dossiers internationaux de l'heure, nous devons nous pencher sur les modalités et les conditions de cette coopération pour les mettre en phase avec l'évolution du monde et pour ainsi définir un nouveau multilatéralisme pour le XXI<sup>e</sup> siècle et ainsi repenser les conditions d'une nouvelle gouvernance mondiale. Dans cette démarche, la Déclaration du Millénaire définit une Feuille de route incontournable, qui nous permet de galvaniser les énergies de la communauté internationale autour d'un certain nombre d'objectifs précis et quantifiés.

Parmi les avancées récentes, je voudrais relever tout particulièrement les travaux entrepris lors de la cinquante-septième session ordinaire sous l'inspiration du Président Kavan, dont nous saluons l'action innovatrice à la présidence de l'Assemblée générale, ou encore la réflexion lancée par le rapport Brahimi sur les opérations de paix.

Tout n'est cependant pas encore achevé et le diptyque formé par les récents rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire et sur le renforcement de l'ONU nous fournissent à la fois un cadre analytique et un plan d'action opérationnel de toute première importance, dont il convient d'assurer un suivi concret.

L'Organisation des Nations Unies doit rester le forum privilégié pour aborder les défis qui se posent à l'humanité et pour rechercher des solutions communes. Pour reprendre la formule expressive de M. Kofi Annan,

« Le défi qu'il nous faudra relever consiste à renforcer notre capacité d'action collective et à forger ainsi un destin commun dans un monde en

mutation de plus en plus rapide.» (A/57/387, chap. I, par. 2)

Il faut conforter le statut du droit international, tout en le développant pour tenir compte des situations et des contextes nouveaux. Nous le faisons avec succès dans les domaines de la protection des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme, de l'environnement, dans d'autres domaines encore. L'entrée en fonction de la Cour pénale internationale constitue une étape majeure, que nous saluons et dont nous attendons qu'elle puisse rapidement et pleinement entamer son activité selon les termes de son Statut.

Nous appelons tous les États Membres de notre Organisation à adhérer à ce Statut afin de donner à la CPI cette universalité qui lui permettra d'affronter l'impunité dans les crimes les plus graves. Il faut poursuivre avec détermination et courage l'effort de réforme et de revitalisation de nos institutions. Beaucoup a déjà été fait, notamment grâce aux efforts de notre Secrétaire général pour ce qui est du Secrétariat, dont les structures ont été modernisées et les procédures rationalisées, même si l'effort mérite encore d'être poursuivi, notamment en matière financière, budgétaire et de gestion.

C'est à juste titre que notre attention a été attirée la semaine dernière par le Secrétaire général sur l'indispensable rénovation des organes intergouvernementaux de notre Organisation, que ce soit le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou encore le Conseil économique et social. S'agissant plus particulièrement de l'Assemblée générale, notre Président, à qui j'entends exprimer toutes mes félicitations pour son accession à cette fonction importante, a soumis un certain nombre d'initiatives destinées à revitaliser notre rencontre annuelle afin de lui redonner cette place centrale qui devrait être la sienne en tant que lieu primordial de rencontre, de débat et de synthèse de la communauté internationale. Soyez assuré qu'en tant que Vice-Président de l'Assemblée générale, le Luxembourg apportera son plein appui à ces efforts.

Pouvoir travailler selon des méthodes de travail renouvelées, sur un ordre du jour allégé et centré sur les véritables exigences de l'heure nous paraît une condition essentielle d'une insertion accrue et, partant, d'une plus grande pertinence de l'Assemblée générale dans le débat international.

Dans un autre domaine également, des progrès importants ont déjà été accomplis : le maintien et la consolidation de la paix. La présentation en l'an 2000 du rapport Brahimi a lancé un processus de réflexion et de débat particulièrement intense et a conduit à la prise d'un certain nombre de décisions cruciales pour une conduite plus efficace des opérations de paix. L'adoption de la résolution 1327 (2000) du Conseil de sécurité et de la résolution 57/337, sur la prévention des conflits armés, par l'Assemblée générale, le 3 juillet 2003, constituent des événements particulièrement significatifs que nous saluons et dont nous soutenons la mise en oeuvre concrète et pratique.

Si le débat a considérablement évolué sur les plans politique et conceptuel, il faut mettre en exergue l'admirable action conduite par l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, et ce dans des conditions souvent difficiles. Il convient de rappeler qu'actuellement notre organisation gère de par le monde une quinzaine d'opérations de maintien de la paix mobilisant près de 40 000 Casques bleus et personnels civils. Nous pouvons tirer une légitime fierté, sans complaisance aucune, de cette action, et les missions conduites au Timor-Leste, au Kosovo et en Sierra Leone ont illustré l'impact décisif que l'ONU peut avoir quand elle dispose de mandats clairs et de moyens adéquats.

Là encore, beaucoup reste à faire et les situations difficiles que continuent à connaître des pays comme l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, le Libéria ou encore la région des Grands Lacs, sans omettre ce qu'il est convenu d'appeler les « conflits oubliés », continuent à exiger une attention accrue de la communauté internationale. En contribuant à l'effort commun, en particulier au Kosovo et en Afghanistan, le Luxembourg s'est montré prêt à assumer sa part de responsabilité dans ce contexte.

Une attention particulière devra être accordée à l'avenir à la problématique de la transition entre l'intervention dans l'urgence, dans des situations de crise, et la gestion des contextes postconflituels. Intégrer toutes les dimensions notamment politique, humanitaire, sécuritaire et économique dans une même approche, perfectionner les instruments et les méthodologies adaptées à ce type de défi nous semble constituer une tâche urgente et nécessaire.

Le Gouvernement luxembourgeois est animé par la conviction que la noble tâche de la préservation de la

paix doit être fondée sur une conception large et complexe de la sécurité. En effet, aux risques de confrontations militaires traditionnelles se sont ajoutées des menaces nouvelles, parmi lesquelles le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive se placent au tout premier plan.

Deux ans près les attentats meurtriers du 11 septembre qui ont suscité une émotion universelle, nous pouvons constater que de grands progrès ont été accomplis en matière de lutte contre le terrorisme. Une position de principe ferme et une approche multidimensionnelle restent indispensables pour appréhender et combattre ce phénomène diffus et destructeur. Le Luxembourg entend prendre toute sa part dans cet effort qui doit être poursuivi sans relâche et dans le contexte duquel notre Organisation joue un rôle majeur.

Les risques de prolifération des armes de destruction massive continuent à susciter des préoccupations légitimes auprès de nos populations. Les responsables politiques du monde entier ont la responsabilité d'affronter cette menace sérieuse pour la paix et la sécurité en mettant en place et en renforçant les régimes internationaux indispensables pour y faire face. L'Union européenne, quant à elle, a décidé, sur base de la Déclaration de Thessalonique du Conseil européen, de développer une stratégie à long terme contre la prolifération et elle a d'ores et déjà adopté des principes de base et un plan d'action concret pour donner corps à cette stratégie.

De même, les efforts internationaux de limitation et de réduction des armements, notamment les armes de petit calibre, doivent être poursuivis et amplifiés.

Mais devant l'urgence immédiate et tragique des conflits violents et des attentats terroristes, il ne faut pas perdre de vue une autre cause, plus structurelle, d'instabilité et d'insécurité à l'échelle globale, je veux parler de la réalité persistante de la pauvreté et du sous-développement. Dans un monde où chaque année encore près de 15 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent des suites de la misère, il ne saurait y avoir de relâche dans le combat pour le développement. La Déclaration du Millénaire, les conclusions du Sommet de Johannesburg, le Consensus de Monterrey nous ont montré le chemin à suivre et les objectifs à atteindre pour mettre en place un véritable partenariat mondial pour le développement.

Les dimensions de cette problématique primordiale sont multiples et interdépendantes et nous n'en citerons que trois.

La lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, dans laquelle le Luxembourg s'est vigoureusement engagé, a été au centre de l'attention lors du débat plénier à haut niveau qui a introduit la présente session de l'Assemblée générale. Le commerce international : à cet égard, l'échec de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun constitue indéniablement une grande déception. Si nous voulons arriver à un système commercial équilibré et plus juste, nous devons impérativement reprendre le dialogue sur les objectifs à atteindre et la voie pour y arriver. Enfin, le financement du développement, reste, d'après le rapport du Secrétaire général, « Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies » (A/58/323), « nettement inférieur à ce qu'il devrait être pour que les objectifs puissent être atteints » (par. 49), même si l'on peut se féliciter d'une reprise récente du volume de l'aide publique au développement. Pour sa part, le Luxembourg participe à cet effort de solidarité mondial en consacrant plus de 0,8 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, comptant par ailleurs atteindre l'objectif de 1 % vers la moitié de la décennie.

Si le développement reste le nouveau nom de la paix, nous ne devons pas perdre de vue d'autres facteurs d'instabilité que sont les problèmes écologiques, les nouvelles maladies contagieuses, la criminalité transnationale et la corruption, et enfin, les violations graves et répétées des droits de l'homme et des menaces contre la démocratie et la bonne gouvernance.

N'oublions pas à cet égard les sages paroles de M. Annan selon lesquelles :

« Un plus grand respect des droits de l'homme, plus de démocratie, plus de justice sociale seront, à long terme, la prophylaxie la plus efficace contre la terreur ». (*ibid.*, par. 76)

Face à ces menaces multiples et diverses, la définition d'un véritable « programme de sécurité commun » à l'échelle mondiale, défini au sein des instances multilatérales, constitue un premier objectif. L'Union européenne, cet acteur international fortement engagé dans un vaste processus d'élargissement et d'approfondissement constitutionnel, a amorcé la

discussion d'un concept stratégique de sécurité et de défense qui ne manquera pas de constituer un apport majeur au débat international en la matière.

Voici plus d'un an, l'attention internationale s'est à nouveau concentrée sur la situation en Iraq. Inutile, je crois, de retracer devant cet auditoire la suite des événements qui a conduit au printemps de cette année au déclenchement de la guerre dans cette région meurtrie du monde. Nous gardons tous le souvenir des divisions profondes qui se sont manifestées au sein de la communauté internationale pendant cette période, divisions qui ont menacé d'ébranler les bases même de notre organisation. Indépendamment de la posture que nous avons pu, les uns et les autres, adopter à l'occasion de ces événements, il nous faut désormais diriger le regard vers l'avant pour déterminer les perspectives d'un avenir meilleur pour le peuple iraquien. Tel est l'objectif qui doit désormais nous réunir.

Nous gardons la conviction fondamentale que, dans ce contexte, l'ONU doit jouer un rôle central, et ce sur la base d'un mandat clair et substantiel et doté des moyens adéquats. Alors qu'il revient, en premier lieu, au peuple iraquien de décider de son avenir, nous nous retrouvons tous sur le constat qu'un transfert aussi rapide que possible de la souveraineté aux Iraquiens eux-mêmes doit être mis en oeuvre.

Dans cette phase de transition et de reconstruction à la fois politique, socioéconomique et diplomatique, un processus rapide et graduel de transfert des pouvoirs et des responsabilités à des institutions légitimes et reconnues par le peuple iraquien doit être mis en place. Ce processus devra comprendre notamment la rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution et la tenue, dès que les conditions seront réunies, d'élections démocratiques libres. Parmi les conditions de base qui doivent soutenir ce processus, citons le rétablissement des conditions de vie essentielles et de la sécurité dans la vie quotidienne des Iraquiens, la reconstruction des infrastructures de base ainsi qu'une relance rapide de l'activité économique.

Si la responsabilité première revient, dans ce contexte, au Conseil de sécurité et à ses membres, la renaissance d'un Iraq indépendant, démocratique, prospère et pacifique est un intérêt partagé par tous les États Membres de notre Organisation. De concert avec ses partenaires de l'Union européenne, le

Gouvernement luxembourgeois reste confiant qu'à travers une large mobilisation la communauté internationale pourra apporter un appui décisif à cet objectif.

Année après année, notre Assemblée générale doit se préoccuper de la situation au Moyen-Orient et notamment du conflit israélo-palestinien, tant les progrès vers une paix juste et durable restent difficiles. Même devant le regain des tensions et les actes de violence et de terrorisme répétés que nous dénonçons avec indignation, nous avons le devoir et la responsabilité de persévérer dans la recherche de solutions permettant de fonder la réconciliation entre les États et les peuples de la région. Il ne saurait y avoir de « fatigue » dans la recherche de la paix! L'Union européenne reste prête et déterminée à jouer son rôle, notamment à travers son action au sein du Quartor. Nous restons convaincus que la voie tracée par la Feuille de route reste la voie adéquate pour sortir de l'impasse actuelle. Encore faut-il que tous les acteurs directement concernés fassent preuve de bonne foi et de volonté de relancer le processus de paix en créant les conditions de confiance et de sécurité indispensables. C'est là l'appel urgent que nous leur lançons; c'est là la tâche urgente à laquelle nous devons nous atteler.

Face aux guerres et aux conflits violents, face aux menaces nouvelles, face aux violations des droits de l'homme, face à la pauvreté et au sous-développement, le droit et le multilatéralisme sont un recours parfois fragile, mais néanmoins irremplaçable pour les nations. Il convient d'essayer de remédier avec énergie aux faiblesses et aux insuffisances de la coopération multilatérale, celle-ci reste une source d'espoir pour les hommes et les femmes du monde entier. Cet espoir nous ne pouvons pas le décevoir, telle est la responsabilité première qui nous incombe lors de cette cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du débat général pour la présente séance. Toutefois, un représentant a demandé à pouvoir exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.



**M. Tekle** (Érythrée) (*parle en anglais*) : La délégation érythréenne prend la parole pour exercer son droit de réponse à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie concernant le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie, par souci de vérité et pour rétablir les faits.

Il est vrai que les deux pays ont signé les Accords d'Alger en 2000. Les Accords d'Alger ont notamment créé une Commission de tracé des frontières, habilitée à rendre une décision finale et obligatoire. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et l'Union européenne sont devenues les garants de ces Accords. Le Gouvernement éthiopien était tout à fait conscient de la teneur et de la signification des Accords. Il n'est donc pas possible de parler des Accords d'Alger sans mentionner, comme le Ministre des affaires étrangères l'a fait, l'institution centrale créée par les Accords, à savoir la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

La Commission du tracé de la frontière a rendu sa décision le 13 avril 2002. La décision a été approuvée par le Conseil de sécurité et par tous les garants. Le Gouvernement éthiopien a également pleinement accepté la décision et a accepté de l'appliquer sans aucune réserve. Il n'a également pas tari d'éloges pour la Commission et ses membres. Ainsi, le Ministre des affaires étrangères a déclaré que :

« Le bon sens l'a emporté sur la démence, et la primauté de droit sur la loi de la jungle. L'Éthiopie est tout à fait satisfaite de la décision de la Commission indépendante de tracé des frontières. Selon l'accord de paix d'Alger, les deux parties doivent accepter la décision de la Commission de tracé des frontières comme finale et obligatoire sans droit d'appel ».

Le Conseil des ministres éthiopien a déclaré :

« Par conséquent, conformément aux Accords d'Alger, le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie accepte et est prêt à mettre en oeuvre la décision juridique de la Commission. Le Gouvernement éthiopien saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements à la Commission de tracé des frontières, qui s'est acquittée de ses devoirs avec un sens des responsabilités et avec grand soin. Le Gouvernement éthiopien voudrait également exprimer son intérêt ferme pour la démarcation rapide de la frontière. À cet égard, le

Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie voudrait souligner que le Gouvernement érythréen devrait honorer ses obligations et coopérer dans le processus de démarcation ».

Dès avril 2003, le Gouvernement éthiopien a émis des réserves et a menacé de rejeter le processus de paix après que la Commission ait reconnu le statut de Badme qui était le *casus belli*, et par conséquent lourd d'implications juridiques et politiques, en particulier sur la question de savoir qui était l'agresseur et qui était la victime de l'agression – en tant que territoire érythréen souverain.

Le 19 septembre 2003, le Premier Ministre d'Éthiopie a adressé au Secrétaire général, M. Kofi Annan, une lettre dénonçant la décision comme étant « illégale, injuste et irresponsable », et rejetant le processus de démarcation. Tout cela est tout à fait absent de la déclaration du Ministre des affaires étrangères. La vérité – la vérité amère – est que l'Éthiopie, en rejetant les décisions de la Commission de tracé des frontières, a en réalité tué les Accords d'Alger.

Les dirigeants éthiopiens ont dit clairement qu'ils ne se considèrent pas comme liés par les normes et décisions internationales, qu'ils méprisent l'état de droit et ont décidé de prendre leurs propres décisions sur des problèmes soumis à l'arbitrage, pour ensuite les imposer au Conseil de sécurité. Ils ont menacé de déclencher une autre guerre si la décision de la commission d'arbitrage n'est pas annulée illégalement par le Conseil de sécurité.

Ils prétendent pourtant être respectueux des lois et être des victimes d'agression, éprises de paix. Est-il possible qu'un pays commette une agression contre lui-même? Après la reconnaissance définitive de l'appartenance de Badme à l'Érythrée, faut-il avoir beaucoup d'imagination pour deviner qui a commis l'agression ou qui est victime de l'agression? L'agression doit-elle être récompensée par l'annulation d'une décision finale et obligatoire?

Le manque de respect délibéré de l'Érythrée pour la décision unanime, finale et obligatoire de la Commission, pour les décisions du Conseil de sécurité et les principes consacrés dans la Charte ainsi que leur rejet, constituent une menace au réseau compliqué du *corpus juris* et aux institutions mises en place par la communauté internationale au cours des six dernières

décennies. Ceux qui affaiblissent l'ONU et ses valeurs, principes et normes en rejetant les règles de jeu, y compris la primauté de droit, doivent assumer la responsabilité immonde de ramener le monde dans la loi de la jungle, dans la guerre et la peste, et il en est de même pour ceux qui les tranquillisent.

Pour ce faire, Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'un État, qui a solennellement signé un accord inviolé, sous les auspices de l'ONU, s'acquittent de ses obligations sans aucune réserve. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit être à la hauteur de son rôle de garant de l'état de droit. Il ne doit déléguer ce mandat à aucune institution, qu'elle soit internationale ou régionale, pour préserver l'intégrité du processus de paix.

Malgré le passé, le peuple et le Gouvernement érythréens croient en l'ONU et lui font confiance. Nous continuons d'avoir foi dans le Conseil de sécurité et dans les autres garants, et nous pensons qu'ils agiront sans crainte ni faveur, sur la base de ce qui est juste et par respect pour l'intégrité des décisions de la Commission du tracé de la frontière et pour sa préservation. Ils doivent réaffirmer le besoin de respecter les accords qui ont été solennellement signés et rejeter toute tentative de les abandonner. Ce faisant, bien sûr, ils renforcent la fondation et renforcent l'efficacité du système judiciaire de la communauté internationale.

**M. Kidane** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L'Éthiopie n'aime pas perdre le temps de cet organe en se livrant à une série d'allégations et de contre-allégations, mais nous aimerions rétablir les faits.

L'Érythrée, éprise de paix, a commis une agression contre quasiment tous ces voisins dans ses 10 années d'existence. L'Éthiopie, d'un autre côté, avec ses 1 000 ans d'existence en tant que nation, n'a commis d'agression contre aucune nation du monde. L'Éthiopie a un passé très limpide.

En 1998, l'Érythrée a commis une agression contre l'Éthiopie. La ville précédemment mentionnée par le représentant de l'Érythrée – Badme – est le *casus belli*. L'Union africaine a envoyé ses ambassadeurs pour déterminer qui administrait véritablement la région avant 1998. La Commission d'ambassadeurs a rendu compte du résultat de son enquête dans un rapport à l'Union africaine. Le rapport

a été adopté par le Conseil des Ministres et par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Il est manifeste que Badme était administrée par l'Éthiopie avant 1998 et qu'elle n'a jamais été sous administration érythréenne, pas même un seul jour. Ceci résout donc la question : l'Érythrée est l'agresseur et l'Éthiopie victime de l'agression.

Après que l'agression est été commise, l'Éthiopie a littéralement supplié l'Érythrée de quitter la terre éthiopienne. L'Érythrée a refusé de s'exécuter jusqu'à ce qu'elle soit chassée par les forces éthiopiennes. Après avoir, en état de légitime défense, expulsé les forces érythréennes, l'Éthiopie a pénétré en profondeur sur le territoire érythréen au cours de son processus de contre-offensive. Il était manifeste que l'armée érythréenne était en pleine déroute. Mais le Gouvernement éthiopien – gouvernement pacifique – a décidé d'arrêter la guerre unilatéralement, et notre Premier Ministre a déclaré unilatéralement que la guerre était finie car l'agression avait été repoussée. Voilà les faits.

C'est grâce à l'Éthiopie que l'Accord d'Alger est devenu une réalité. Il y avait des intermédiaires à cet accord de paix : l'ONU, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Union européenne étaient également à Alger et ont été témoins de l'Accord. C'est donc l'Éthiopie, avec l'appui de ces partenaires internationaux qui a fait de l'Accord d'Alger une réalité. Si l'Éthiopie n'avait pas été en faveur de la paix, il n'y aurait eu aucune raison pour l'Éthiopie de cesser la guerre et de déclarer la fin des hostilités. L'Éthiopie aurait pu pousser son avancée dans n'importe quelle autre région; l'Érythrée n'était pas en mesure de se défendre.

Après la signature de l'Accord d'Alger, l'Éthiopie a coopéré avec la Commission du tracé de la frontière, comme l'a justement dit le représentant de l'Érythrée. L'Éthiopie a accepté la démarcation de la frontière. Nous nous tenons à notre engagement et acceptons toujours la démarcation de la frontière de la Commission du tracé de la frontière. Le problème vient du fait que la Commission du tracé de la frontière n'a pas tenu ses engagements, à savoir la démarcation de la frontière. Puisque les membres de la Commission n'étaient jamais allés ni en Éthiopie ni en Érythrée et puisque la Commission n'avait jamais mené d'enquête sur place, la Commission avait promis qu'une telle enquête aurait lieu avant que la démarcation ne soit faite. Si des anomalies étaient relevées lors du

processus d'investigation, de telles anomalies se devaient d'être corrigées. L'Éthiopie a demandé à la Commission de rectifier toutes ces anomalies. La Commission a suggéré qu'il y avait des anomalies mais qu'elles ne pouvaient être corrigées que si l'Éthiopie et l'Érythrée se réunissaient et donnaient un nouveau mandat à la Commission.

L'Éthiopie et l'Érythrée ne se parlent pas; par conséquent, nous n'étions pas en mesure de confier un nouveau mandat à la Commission. L'Éthiopie a donc fait valoir à la Commission qu'elle n'avait pas besoin de nouveau mandat pour corriger ses propres erreurs, sur quoi la Commission a rétorqué que les parties devraient dialoguer. Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont également laissé entendre aux parties qu'il devrait y avoir une concertation en vue de réussir le processus de paix, mais l'Érythrée s'obstine à refuser le dialogue. Il n'y a pas de nouveau mandat pour la Commission du tracé de la frontière; la démarcation de la frontière par la Commission doit être réalisée mécaniquement.

En l'état actuel des choses, la décision de la Commission du tracé de la frontière – de l'admission de la Commission elle-même – contient des anomalies; en effet, la ligne coupe non seulement des villages mais aussi des propriétés. La Commission a fondé sa décision sur la conduite des parties, et il est très difficile d'imaginer qu'une seule propriété soit administrée par deux nations; c'est tout simplement impossible. Donc, comme je l'ai dit plus haut, la Commission elle-même a reconnu qu'il y avait des anomalies, et nous a conseillé de nous concertés pour lui donner un nouveau mandat afin de les corriger, mais l'Érythrée a refusé. Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont estimé que nous devions engager un dialogue, ce que l'Érythrée a décliné. Voilà où nous en sommes.

Nous aimerions suggérer au Conseil de sécurité que le processus de démarcation se poursuive dans les zones où un accord a été obtenu et qu'il continue de rechercher le concours de partenaires en vue de résoudre les problèmes qui subsistent. J'aimerais réitérer la position de mon gouvernement, à savoir que nous demeurons attachés à l'Accord d'Alger et à la décision de la Commission du tracé de la frontière. Nous sommes toujours d'accord pour que la frontière soit tracée mais demandons l'aide de la communauté internationale en vue de résoudre les questions en

suspens. J'exhorte l'Érythrée de se joindre à nous dans cet exercice pacifique.

**M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) :** Je viens d'entendre une série de demi-vérités et de mensonges de la part du représentant de l'Éthiopie, et je dois, par conséquent au moins, aborder deux ou trois des questions qu'il a soulevées.

La première question est celle du dialogue. Le représentant de l'Éthiopie a dit que le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, et le reste de la communauté internationale avaient demandé aux deux parties d'engager le dialogue sur les questions de démarcation. Cela est invraisemblable parce que c'est une déformation flagrante de la position des Nations Unies sur la question. Il n'y a rien dans les différents rapports du Secrétaire général, dans les recommandations de la Commission du tracé de la frontière ou dans les décisions du Conseil de sécurité qui suggère, même de loin, qu'un dialogue ait lieu sur la démarcation. Au contraire, tous exhortent à une démarcation rapide et totale.

Nous avons espéré que le représentant de l'Éthiopie citerait des paragraphes, des dates, des numéros de référence lors de ses allégations fantaisistes, par exemple, le paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général du 23 juin 2003 (S/2003/665) déclare clairement « une démarcation rapide de la frontière est cruciale » et exhorte les deux parties à coopérer avec la Commission « afin que ces travaux puissent commencer sans tarder ». Le rapport du Secrétaire général du 4 septembre (S/2003/858), au paragraphe 32, déclare :

« De même que c'est volontairement que les deux parties ont créé la Commission du tracé de la frontière et choisi ses membres, elles doivent maintenant accepter ses décisions et aider à procéder à la démarcation rapide de la frontière ».

Son rapport du 6 mars 2003 (S/2003/257) indique, au paragraphe 13, que

« L'ONU serait prête, sans compromettre les décisions prises par la Commission du tracé de la frontière, à faciliter le règlement des problèmes qui pourraient surgir du fait du transfert du contrôle de territoires, comme prévu à l'article 4.16 de l'Accord d'Alger... ».

Comment, par conséquent, l'Érythrée aurait-elle pu rejeter une proposition qui n'a jamais été formulée?

J'ai ici le texte de la résolution 1507 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 12 septembre. Je cite le paragraphe 6, dans lequel le Conseil :

« Réaffirme l'importance cruciale que revêt le dialogue politique entre les deux pays pour le succès du processus de paix et la consolidation des progrès réalisés jusqu'à présent, *se félicite* des initiatives qui ont été prises pour faciliter le dialogue et *demande de nouveau* aux deux parties de normaliser leurs relations par le biais du dialogue politique... ».

Ainsi le dialogue politique concerne-t-il d'abord la consolidation des acquis et, dans un deuxième temps, la normalisation des relations. Il n'est à aucun moment fait mention d'un dialogue sur la démarcation.

L'histoire jugera quant à savoir qui a gagné ou n'a pas gagné la guerre. Mais c'est à un tribunal de juger où un lieu se situe et où il ne se situe pas. Ce n'est pas mon rôle d'affirmer que Badme est érythréenne. Ce n'est pas non plus le rôle des Éthiopiens d'affirmer que Badme est éthiopienne. Nous avons une Commission du tracé de la frontière et celle-ci a affirmé vigoureusement et sans équivoque que Badme faisait partie de l'Érythrée. La question a été totalement clarifiée. Toute la lumière a été faite. Badme faisait partie de l'Érythrée, et que cela plaise ou non au représentant de l'Éthiopie, Badme fait partie de l'Érythrée aujourd'hui et continuera à en faire partie. Quiconque a attaqué Badme est ...

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je dois interrompre l'orateur, car la période de cinq minutes est terminée.

**M. Kidane** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous avons découvert que le mot « dialogue » avait une connotation nocive. Il est considéré comme un vice par nos amis au nord. Nous n'avons rien contre le dialogue. L'Érythrée si. C'est très regrettable. Nous sacrifions les moyens de subsistance de nos peuples. Nous condamnons nos peuples à la pauvreté, car nous sommes incapables de faire la paix entre nous. Je suggère que nous reprenions nos esprits et que nous commençons à penser à nos pauvres, au moins pour une seule journée.

Juste pour mettre les choses au clair, je tiens à rappeler à cette auguste Assemblée la résolution 1507 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 12 septembre, dans laquelle le Conseil suggérait qu'un dialogue ait lieu entre les parties en vue de parvenir à une paix durable.

L'Accord d'Alger traite d'une paix durable. Il ne s'agit pas d'un tracé mécanique d'une ligne provisoire qui finira par devenir le prétexte d'un autre cycle de conflit. Voilà ce que représente l'Accord d'Alger et c'est que le Conseil de sécurité a souligné dans ses résolutions. C'est un fait. Nous avons une série de résolutions dans lesquelles le Conseil de sécurité a suggéré qu'un dialogue était nécessaire. Il y a également des lettres adressées au Gouvernement éthiopien par l'Organisation des Nations Unies à diverses occasions, et toutes celles-ci font allusion à la nécessité d'un dialogue entre les parties, en vue de résoudre les difficultés que nous rencontrons dans la démarcation des frontières.

*La séance est levée à 17 h 35.*